

BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Développement d'une stratégie globale de redéploiement du sport
dans les espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale

Phase 3 : Recommandations

Octobre 2018



Table des matières

Introduction	3
1. Objectifs de la phase 3.....	3
2. Structure du document	3
A. Recommandations générales quant au développement de la pratique sportive dans les espaces verts.....	4
1. Principes préalables à toute intervention	4
2. Diversifier l’offre, les pratiques et les pratiquants.....	9
3. Combler les carences au regard d’une offre spatialement contrastée	14
4. Concevoir un maillage « sport » équilibré.....	18
5. Concevoir les infrastructures sportives comme un élément du paysage.....	21
B. Recommandations par infrastructure sportive	23
1. Pétaque	24
2. Football.....	25
3. Basket	26
4. Tennis de table.....	27
5. Fitness / Parcours santé / Street work-out (SWO).....	28
6. Skatepark et glisse	29
7. Jogging, marche & assimilés (marche nordique, course d’orientation...)	30
8. Sport se pratiquant sur grands terrains (foot, rugby...)	32
9. Infrastructures ou espaces multi-usages.....	33
C. Recommandations pour le développement de nouvelles infrastructures et/ou pratiques sportives.....	34
D. Recommandations accessoires.....	38
1. Signalétique.....	38
2. Aménagements accessoires	42
3. Promotion du sport	43
4. Temporalité.....	46
5. Encadrement.....	47
E. Recommandations concrètes relatives à 5 sites d’intervention	49
ROUGE CLOÎTRE.....	49
PARC ROI BAUDOIN	55
PARC L28	62
PARC GAUCHERET	68
PARC DE LA WOLUWE	74

Introduction

1. Objectifs de la phase 3

Les objectifs de cette troisième phase sont doubles :

- Formuler des recommandations générales quant au développement de la pratique sportive dans les espaces verts ;
- Mettre en application ces recommandations générales sur 5 cas en faisant des propositions concrètes d'intervention.

Cette phase s'appuie, outre l'expérience de l'équipe en la matière, sur les apprentissages des phases 1 et 2 (benchmarking réalisé en phase 1, travail de terrain réalisé en phase 1, workshops réalisés en phase 2...).

2. Structure du document

Ce rapport se structure selon 5 grands chapitres allant de considérations très générales à des considérations plus spécifiques :

1. Le premier chapitre reprend une série de recommandations à prendre en compte avant toute intervention :
 - a. D'une part, la prise en compte de l'impact de l'intervention sur l'environnement, de l'arbitrage nécessaire entre les différentes fonctions des espaces verts ainsi que des objectifs à rencontrer dont la définition influencera les choix à opérer, les publics visés, le niveau de rayonnement, etc.
 - b. D'autre part, l'objectif de diversification de l'offre et des pratiquants, comme un objectif prioritaire à toute intervention ;
 - c. Enfin, la question de la répartition géographique des infrastructures, des carences observées et du maillage.
2. Le second chapitre vise à énoncer des recommandations d'intervention par pratique sportive et/ou infrastructure existant actuellement en Région de Bruxelles-Capitale.
3. Le troisième chapitre énonce pour sa part des recommandations quant au développement de nouvelles pratiques et/ou nouveaux types d'infrastructures en Région de Bruxelles-Capitale.
4. La quatrième partie propose une série d'interventions accessoires à la question de l'aménagement d'infrastructures mais nécessaires pour permettre et favoriser la pratique sportive dans les espaces verts.
5. Enfin, la dernière partie propose, pour une sélection de sites, des interventions concrètes, adaptées au site. Elle consiste en la mise en pratique des recommandations générales sur 5 cas concrets.

A. Recommandations générales quant au développement de la pratique sportive dans les espaces verts

1. Principes préalables à toute intervention

A. Tirer parti des avantages de la pratique sportive dans l'espace public et de ses spécificités

Les avantages de la pratique sportive sont connus :

- l'activité physique régulière, raisonnable et adaptée améliore ce que l'on peut appeler la « condition physique générale » et a de nombreux effets bénéfiques sur l'organisme de chaque individu ;
- l'accès à des activités physiques et/ou sportives peut également participer à la socialisation des individus. En effet, c'est en pratiquant un sport, quel qu'il soit, que l'individu s'imprègne de certaines règles sociales et peut rencontrer d'autres personnes.

Les avantages d'une pratique sportive dans l'espace public méritent d'être mis en exergue et justifient son développement :

- Gratuité de la pratique (le coût de l'inscription en club reste un frein à la pratique sportive pour de nombreuses personnes) ;
- Aspect pratique : proximité, pas de réservation nécessaire, horaires adaptables ;
- Aspect convivial : favorise les rencontres, permet de diversifier les groupes... ;
- Service aux associations et aux écoles : souvent en déficit d'infrastructures dédiées à la pratique sportive, les associations et écoles peuvent profiter de l'espace public pour combler leur carence (qui seront sans doute croissantes dans les années à venir vu le boom démographique enregistré en Région de Bruxelles Capitale) ;
- Promotion de la pratique sportive : en pratiquant du sport dans l'espace public, on en fait la promotion auprès des autres usagers.

Les avantages à développer le sport dans l'espace public sont donc nombreux. Il ressort toutefois de l'étude que la **notion même de sport dans l'espace public est parfois floue** : où s'arrête le sport et où commence le loisir ou la ludicité ? Est-ce que des enfants qui jouent au foot sur une pelouse font du sport ou jouent ? De même, est-ce que deux personnes échangeant des passes avec des raquettes de badminton pratiquent le badminton ou jouent ? etc.

Les acteurs du sport et de l'enseignement se rejoignent sur le fait que l'espace public ne doit pas avoir pour vocation de remplacer de vraies salles de sport ni de combler les manquements en infrastructures sportives dans leur cadre normalisé, indiquant ainsi que « les parcs ne doivent pas être un emplâtre sur une jambe de bois ». L'espace public est par contre, selon ces mêmes acteurs, un lieu privilégié pour développer d'autres pratiques sportives moins adaptées aux salles et clubs de sport et spécifiquement adaptées à l'espace public : jogging, condition et développement physique, street-basket, skate, marche, etc.

Les autres pratiques doivent ainsi plus être considérées comme relevant du loisir sportif que de la pratique d'un sport (selon ses règles officielles). Ce constat ne minimise en rien leur intérêt et l'importance de ces pratiques mais implique, de facto, que ces pratiques peuvent se contenter d'investissements moindres (pas besoin de terrains et infrastructures officiels).

Recommandations d'intervention :

L'espace public constitue un lieu phare pour développer et promouvoir la pratique sportive. Il offre de nombreux avantages et spécificités par rapport à la pratique en club. Son développement amène les recommandations suivantes :

- ✓ L'espace public doit être exploité et spécifiquement aménagé pour les **pratiques qui lui sont particulièrement adaptées** : jogging, condition et développement physique, street-basket, skate, marche, etc.
- ✓ Les **pratiques s'y développant dans un cadre de « loisir actif »** (et pas du sport selon ses règles officielles) pourront elles se faire selon des investissements moindres et plus adaptés aux parcs que les infrastructures officielles nécessaires.

B. Prendre en compte les impacts de la pratique et l'arbitrage nécessaire entre fonctions

Les impacts de la pratique sportive dans l'espace public sont nombreux :

- Occupation de l'espace : le choix d'aménager l'espace public pour la pratique sportive implique un choix d'une fonction et donc d'un type d'usagers par rapport à d'autres, en particulier lorsque le choix se pose sur l'installation d'une infrastructure (terrain, piste...).
- Dégâts potentiels :
 - Sur l'environnement (propreté, tassement, piétinements, perturbation de la faune...)
 - Sur l'infrastructure et matériel en place (usures, dégradations, tags...)
- Perturbations sonores : cris, ballons...
- Perturbations esthétiques :
 - Perception des infrastructures (pas toujours bien intégrées dans leur environnement)
 - Déchets
- Regroupement d'individus
 - Lieu de rendez-vous
 - Conflits entre usagers

Dans tous les cas, il conviendra de s'interroger sur **l'opportunité et la pertinence de la pratique du sport dans l'espace vert, en particulier lorsque l'on souhaite installer une infrastructure**. Celle-ci implique en effet des impacts négatifs ainsi qu'une occupation de l'espace vert, par des artefacts et pour un public spécifique. Elle pose ainsi la question de l'arbitrage entre les différents enjeux sociétaux, paysagers et environnementaux. Cet arbitrage devra être posé pour chaque intervention dans un espace vert en fonction de ses caractéristiques intrinsèques. Les propositions d'intervention, telles que formulées, ne pourront dès lors pas s'appliquer partout ni de manière homogène.

Recommandations d'intervention :

- ✓ Arbitrage entre fonctions et, le cas échéant, choix de l'aménagement :
 - évaluer les besoins au regard de la demande réelle dans les alentours : mettre en place une méthode participative incluant les écoles, club sportifs, maison de quartier...
 - prendre en compte les apprentissages de la présente étude : voir les besoins en fonction des carences identifiées par type d'infrastructure (voir phase 2), viser une variété d'usagers et d'usages, valoriser certains publics cibles (filles, PMR, seniors) (voir point 3 ci-dessous)
 - étudier les caractéristiques du site et ses enjeux au regard des différentes fonctions possibles (enjeux paysager, environnementaux, pour d'autres fonctions de loisirs (aires de jeux par exemple) et prioriser ces différents enjeux

- ✓ Prise en compte des impacts de la pratique : dans tous les cas (pratique avec ou sans infrastructure spécifique), les impacts de la pratique doivent être pris en considération et des mesures prises pour les atténuer :
 - Poubelles pour les déchets
 - Intégration paysagère du projet
 - Localisation au regard des zones écologiques sensibles
 - Localisation au regard du voisinage
 - Revêtement pour atténuer les nuisances sonores

C. Concevoir les interventions selon les spécificités de leur axe d'actions

A l'issue de la présente étude, le redéploiement du sport dans les espaces verts bruxellois a été classé selon 4 finalités distinctes impliquant des objectifs et donc des modes d'intervention spécifiques :

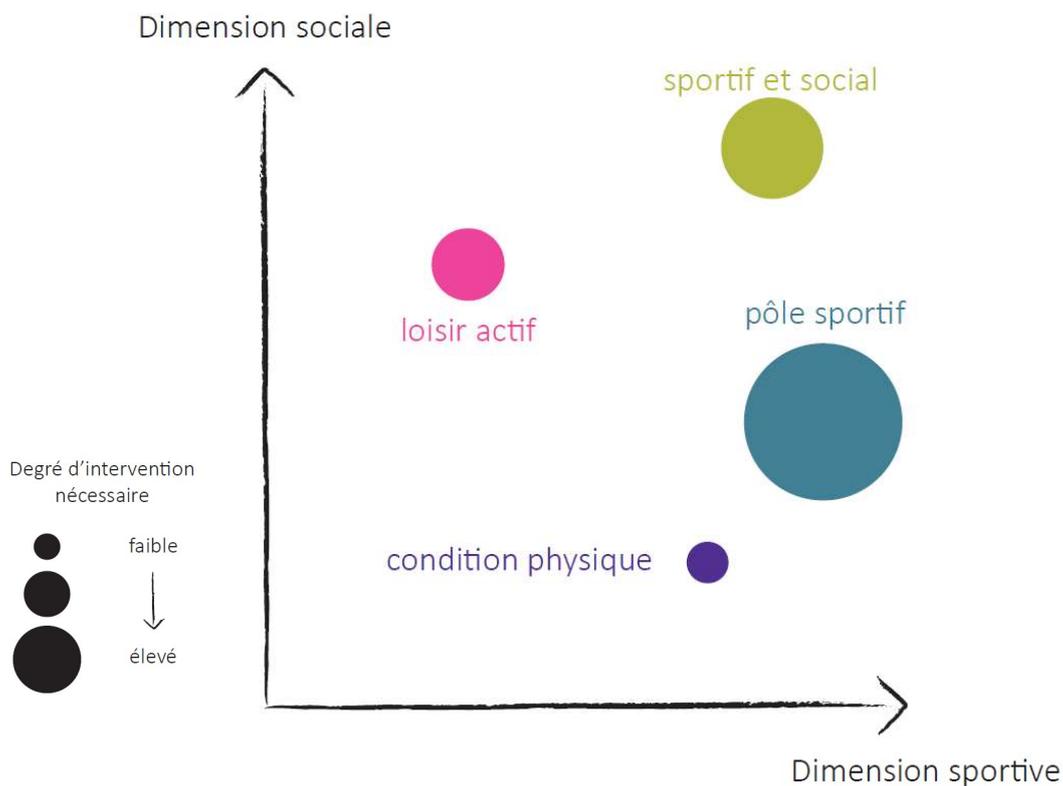
- ➔ Finalité sportive et sociale combinées :
 - Vise, au-delà de la dimension sportive, un but d'intégration et de cohésion sociale et/ou vise à répondre à une demande spécifique (d'un groupe-cible : sénior, jeunes, école, maison de quartier...)
 - Nécessite un projet participatif et permet l'intégration d'équipements locaux telles les maisons de quartier ou de jeunesse, les séniories, les écoles..., en veillant à l'organisation d'activités entre garçons et filles, d'âges variés, etc.
 - Est valorisée par l'action des gardiens animateurs qui ont alors tout leur sens et leur importance
 - Au regard du caractère ciblé de l'intervention, permet de favoriser le sport chez certains groupes-cibles.

- ➔ Finalité du développement du conditionnement physique et de la santé :
 - Vise à développer les pratiques telles que le jogging, la marche et tout ce qui relève de la condition physique ou de la remise en forme
 - Nécessite peu d'infrastructure et peut être mise en œuvre par des marquages ou des équipements qui peuvent être légers (module de street work-out...)
 - Mérite d'être valorisé par un accompagnement d'outils de communication : Internet, cartes, signalétique...

- Finalité qui vise un public varié, moins touché par la finalité sportive et sociale combinée (adultes de 20 à 60 ans, les femmes), mais également les écoles et clubs sportifs demandeurs en la matière
- Finalité de développement « pôle sportif » :
- Vise à développer des pôles de concentration d'activités sportives complémentaires en un lieu pour en faire un véritable parc sportif (exemple Cinquantenaire, place Morichar...)
 - Vise un public nombreux et varié et permet une grande diversité de pratiques
 - Doit viser des qualités paysagères et environnementales élevées (inspiration des projets novateurs de parcs sportifs présentés en Benchmark)
 - Présente un potentiel de développement dans des parcs à rénover ou dans des nouveaux parcs à implanter dans des quartiers en mutation ou pôles de développement territoriaux à proximité de zones de carence
- Finalité « loisirs actifs » :
- Vise à développer des loisirs sportifs (pétanque, tennis de table, pratiques sur pelouses...)
 - Pratiques souvent plus spontanées et se contentant d'investissements moindres
 - Importance de la convivialité
 - Vise un public souvent familial
 - Rôle intéressant des gardiens-animateurs en matière d'animation
 - Souvent liée à un caractère saisonnier (et donc éphémère)
 - Peut être développée via l'organisation d'évènements

Le choix des axes à développer devra se faire en fonction du contexte local, tant socio-démographique qu'environnemental, des pratiques existantes, du public et de ses demandes, des acteurs-clé sur lesquels s'appuyer, du type d'espace vert, de son offre, de ses fonctions (au regard notamment de l'arbitrage qui aura été opéré entre les différentes fonctions possibles d'un parc, cf. point A.2 ci-dessus).

Le schéma ci-dessous illustre ces finalités au regard des 3 dimensions suivantes : le degré d'intervention qu'elles nécessitent (aménagement lourd ou léger), leur dimension sociale (intégration, prévention...), leur dimension sportive :



Représentation graphique des différentes finalités en fonction de l'importance de leur dimension sociale (axe des Y), de leur dimension sportive (axe des X) et de l'importance des interventions qu'elles nécessitent en termes d'infrastructure (taille des ronds)

Quoiqu'il en soit, en fonction du choix opéré, les pratiques et donc le public visé varieront. On ne peut ainsi pas comparer la création d'une piste finlandaise avec l'aménagement d'un terrain de foot, tant dans leur impact paysager que dans le public visé. Il faut donc, avant tout projet, réfléchir au contexte ainsi qu'aux publics et aux objectifs visés.

2. Diversifier l'offre, les pratiques et les pratiquants

A. Diversifier l'offre

L'offre en infrastructures dédiées à la pratique sportive dans les espaces verts est actuellement peu diversifiée : plus de 80% de l'offre relève de pistes de pétanque ou terrain de foot et/ou basket (type « agoraspace »).

Les conséquences sont multiples : peu de diversité des pratiques et orientation de l'offre vers certains groupes cibles de pratiquants, au détriment d'autres groupes cibles, parfois oubliés (les femmes, personnes âgées, le handisport et parfois les enfants).

Il convient de distinguer à ce niveau les pratiques en infrastructure (surtout lorsqu'elles sont spécifiquement dédiées) et les pratiques hors infrastructures (pelouses, chemins...) ou sur des espaces multi-usages qui sont pour leur part plus variées et concernent un public plus varié également.

Les pratiques plus spontanées constituent dès lors un angle d'intervention intéressant pour le développement de pratiques plus variées et ciblées vers certains groupes spécifiques. Ce qui n'empêche évidemment pas d'orienter les infrastructures vers une plus grande diversité (espaces multi-usages notamment (cf. point B.9 ci-dessous).



B. Viser certains groupes-cibles spécifiques

La question des groupes cibles est importante : on observe en effet que, de la même manière que dans les clubs de sport, il y a nettement plus d'hommes que de femmes qui pratiquent une activité sportive dans l'espace public. De la même manière, les pratiquants sont majoritairement des jeunes ou jeunes adultes. La question de la promotion du sport dans l'espace public pour les femmes ou les personnes plus âgées constitue donc un enjeu de taille et les sports qu'elles pratiquent mériteront d'être développés spécifiquement. De la même manière, l'accueil des personnes qui présentent un déficit mental ou physique nécessite l'installation d'aménagements sportifs adaptés ainsi que des interventions en termes d'accessibilité à ces installations et de communication.

Selon les études menées par Weinberg et Gould¹, les motivations pour la pratique sportive varient en fonction du sexe et de l'âge :

Filles adolescentes (du motif le plus important au moins important)

1. Plaisir
2. Forme
3. Faire de l'exercice
4. Exploiter ses aptitudes

¹ Motivation pour la pratique des activités physiques et sportives selon le sexe et l'âge (Weinberg et Gould, 1997)

5. Améliorer ses aptitudes
6. Apprendre des techniques
7. Compétition
8. Appartenir à une équipe – Se faire des amis

Garçons adolescents (du plus important au moins important)

1. Plaisir
2. Exploiter ses aptitudes
3. Améliorer ses aptitudes
4. Compétition
5. Forme
6. Apprendre des techniques
7. Appartenir à une équipe
8. Niveau de compétition

Adultes (du plus important au moins important)

1. Contrôle de la masse corporelle (perte de poids)
2. Santé
3. Bénéfices psychologiques (plaisirs, bien-être)
4. Estime de soi
5. Valeur physique perçue (apparence physique et force musculaire chez les hommes)
6. Socialisation
7. Motivation d'accomplissement (implication et persévérance)

On voit donc que les motivations ne sont pas semblables en fonction du profil du pratiquant, générant des pratiques et attentes différentes en matière d'équipements sportifs.



Recommandations d'intervention :

- ✓ Encourager au développement de pratiques plus diversifiées, sans nécessairement avoir recours à de nouvelles infrastructures lourdes (voir notamment le détail des points B, C et D ci-dessous) :
 - Formation des gardiens-animateurs à de nouvelles pratiques adaptées à un public plus varié (voir point D.5) ;
 - Sensibilisation, communication (organisation d'évènements par exemple) sur les usages possibles dans l'espace public (voir point D.2) ;
 - Développement d'activités temporaires (installation temporaire de table de ping-pong, utilisation temporaire d'un chemin pour la pratique de la pétanque, installation temporaire de paniers de disc-golf...) (voir point D.3) ;
 - Exploitation d'espaces existants pour de nouvelles pratiques : murs et escaliers pour des pratiques de remise en condition physique, de parkour ou de balle-mur par exemple, activité de trottinette sur les squares ou placettes... (voir point C) ;
 - Diversification de l'utilisation des infrastructures existantes en pratiquant des nouveaux sports. Par exemple pour diversifier les usages des tables de ping-pong, y développer des activités de type « Headis » (tennis avec la tête sur tables de tennis de table avec balles en mousse) (voir point C) ;
 - Mise à disposition des usagers et des gardiens-animateurs des kits sportifs (avec des frisbee, skate, filets et raquettes de badminton ou pour du foot-tennis, ballon de volley...) (voir liste en annexe)
 - Installation de marquages (signalisation) pour promouvoir les activités de jogging et remise en forme à destination des particuliers mais également des écoles et clubs sportifs (en particuliers dans le cas de parcs accueillant des clubs sportifs) (voir points B.7 et D.1) ;

- ✓ Diversifier l'offre en infrastructure plus lourde pour encourager à une multiplicité de pratiques :
 - Concevoir l'espace public en vue de lui permettre d'accueillir différents usages (voir point B.9) ;
 - Prévoir des infrastructures adaptées aux personnes porteuses d'un handicap ;
 - Prévoir de nouvelles infrastructures absentes ou peu présentes du paysage bruxellois mais adaptée au sport dans l'espace public (voir ci-dessous point C)

- ✓ Organiser l'accès aux terrains pour permettre à certains publics cibles d'occuper les terrains (partage de l'espace) : ce partage de l'espace doit se faire de manière progressive en appliquant une communication adaptée, tant pour les occupants actuels (qui ne doivent pas avoir l'impression qu'on les expulse), que pour le public visé, qui doit se sentir suffisamment à l'aise pour occuper l'espace. Une manière de procéder est d'organiser un évènement, par exemple une « après-midi ladys » (ou senior ou jeunes public...) avec une pratique sportive adaptée au public visé afin de pérenniser un groupe (une équipe de filles par exemple) qui pourra être amené à fréquenter l'infrastructure.

- ✓ Mener une réflexion quant à la localisation des infrastructures en fonction du public visé pour maximiser l'usage de l'infrastructure (éviter, dans certains quartiers, de mettre une infrastructure dédiée aux jeunes filles à côté d'un terrain de foot, celles-ci recherchent souvent de l'intimité pour jouer)

- ✓ Engager du personnel féminin (Gardien – Animateur)

C. Focus « Ecoles »

Les écoles représentent un public très spécifique mais également très demandeur quant au développement du sport dans les espaces verts. Afin d'identifier les attentes de ce public spécifique, un sondage a été réalisé auprès de professeurs d'éducation physique en Région de Bruxelles-Capitale (via les fédérations scolaires francophones qui ont envoyé le questionnaire aux professeurs d'EPS de la Région bruxelloise).

94 enseignants ont répondu à ce sondage. Parmi ces 94 enseignants, 60 proviennent de l'enseignement secondaire, 33 du primaire et 1 du maternel. Nous avons reçu des réponses d'enseignants issus de toutes les communes bruxelloises en dehors de Koekelberg, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe et Evere.

En ce qui concerne les caractéristiques de leur fréquentation des parcs pour les cours d'éducation physique, les constats sont les suivants :

- 2/3 des enseignants ne fréquentent avec leurs élèves qu'un seul parc, l'autre 1/3 en fréquente deux ;
- 70 % des classes qui vont faire du sport au parc sont composées de plus de 20 élèves et 20% entre 10 et 20 élèves ;
- 65 % des enseignants donnent autant cours à des garçons qu'à des filles, 19 % ne travaillent qu'avec des garçons et 16 % uniquement avec des filles.
- 72 % des classes se rendent au parc en marchant, 14 % en courant et 10 % en transport en commun.
- La durée moyenne du trajet entre l'école et le parc est de moins de 10 minutes pour 58% des enseignants sondés, 38% entre 10 et 20 minutes et 4 % plus de 20 minutes.
- 16 % des classes fréquentent le parc plus de 20 fois sur l'année scolaire, 35 % entre 10 et 20 fois, 22 % entre 5 et 10 fois, 23% entre 1 et 5 fois.

Il ressort de ces chiffres que les groupes scolaires comptent en général plus de 20 élèves, ce qui demande des infrastructures sportives ou des espaces d'une certaine taille pour la pratique de sports collectifs. Actuellement les équipements multisports (« Agoraspace ») sont conçus pour accueillir des groupes de 10 personnes.

Les groupes sont mixtes, il faut donc prévoir des activités adaptées autant aux filles qu'aux garçons. Le taux de fréquentation des parcs par les écoles est important, c'est une vraie solution structurelle pour un grand nombre de classes. Certaines écoles n'utilisent que les parcs pour leurs cours d'éducation physique faute de salle de sport au sein de l'école. La proximité et la taille du parc sont les deux facteurs déterminant dans le choix de ce dernier.

En ce qui concerne les activités pratiquées par les enseignants, il ressort que :

- Les principaux sports pratiqués dans les parcs sont le jogging, pratiqué par près de 80 % des enseignants. Ensuite vient le football et une surprise en troisième position le frisbee. Viennent ensuite l'Athlétisme et les sports collectifs dont le Rugby, le Basket mais surtout le Baseball. La course d'orientation est également pratiquée par plus d'un enseignant sur 10.
- Par rapport aux pratiques sportives proposées dans les démos organisées en été (cf. avenant), le jogging ressort à nouveau comme la pratique sportive la plus demandée par les enseignants mais d'autres disciplines telles que le parkour, le disc golf et le Rugby Touch intéressent également près de 50 % des sondés. Les autres pratiques ont rencontré moins de succès (par ordre décroissant d'intérêt : le basket 3*3 et le street work-out (35% des interrogés), le slackline (26%) et le roller (22%).

- Les nouveaux sports que les enseignants souhaitent le plus faire découvrir à leurs élèves est la course d'orientation (cité par 12 enseignants), suivi par la mise en condition physique sous forme de parcours santé ou de street work-out (8 enseignants). Le vélo est également demandé pour pallier selon les enseignants au niveau de plus en plus faible des élèves.

Au niveau des infrastructures que les enseignants souhaiteraient voir se développer dans les parcs, les enseignants sont demandeurs :

- Tout d'abord, d'espaces leur permettant des pratiques multiples (soit des espaces du type « Agoraspace » ou dalle multisport mais plus grands que ceux présents actuellement afin d'accueillir des classes complètes), soit d'espaces sur les pelouses avec un minimum de délimitation visible ;
- Ensuite d'infrastructures liées à la mise en condition physique qui sont les parcours santé, les modules de street work-out et de parkour. Ce sont des activités qui permettent de gérer aisément de grands groupes avec une productivité physique importante et accessible à chaque élève quel que soit son niveau ;
- La course d'orientation revient une nouvelle fois sous forme de circuit permanent qui pourrait être aménagé dans certains parcs ainsi que le parcours vélo.

Au niveau des infrastructures connexes, les enseignants sont demandeurs d'abri en cas de pluie soudaine, de toilettes et de fontaine à eau.

Des cartes des parcs avec les distances précises seraient également utiles pour la pratique du jogging et de la course d'orientation.

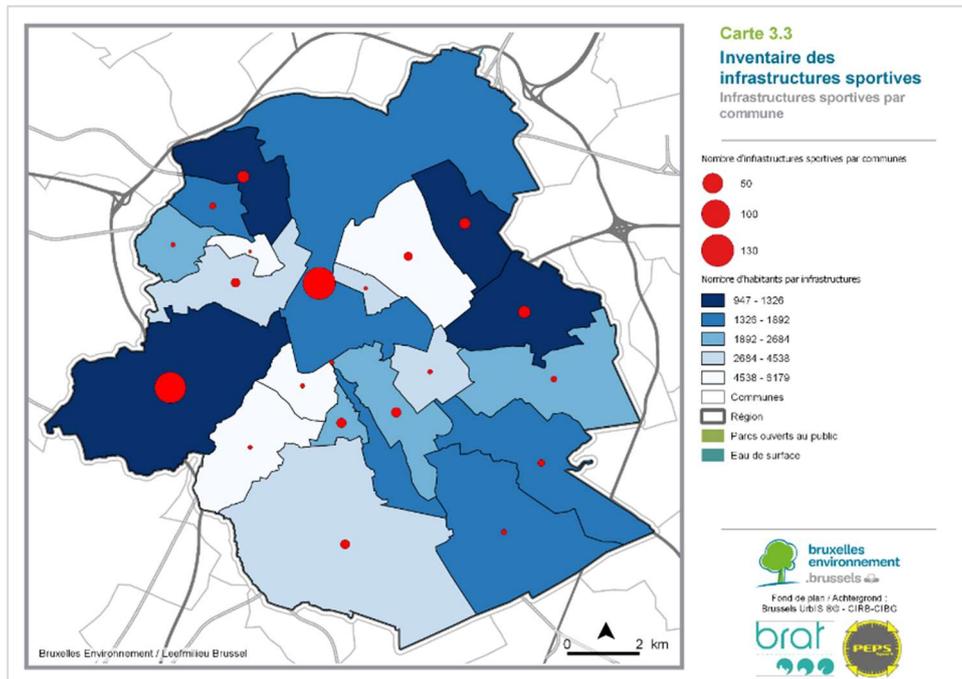
Recommandations d'intervention :

- ✓ Prévoir des espaces de taille suffisante pour permettre la pratique de sport pour les grands groupes (dédoubler les espaces multisports type « Agoraspace » ou créer des espaces en gazon naturel délimité).
- ✓ Installer des infrastructures de mise en condition physique de type modules de street work-out, de parkour et/ou de parcours santé.
- ✓ Permettre de nouvelles pratiques telles les parcours d'orientation, mais également des sports comme le Disc-Golf.
- ✓ Prévoir des aménagements connexes tels des fontaines à eau ou des toilettes.
- ✓ Mettre à disposition des écoles des cartes et plans des espaces verts avec échelles, orientation et jalonnement pour leur permettre d'organiser au mieux les exercices de course et d'endurance ainsi que les courses d'orientation. Dans certains parcs, de la signalétique de jalonnement serait également appréciée des professeurs.

Le détail du questionnaire et des résultats figure en annexe.

3. Comblen les carences au regard d'une offre spatialement contrastée

Outre son faible degré de diversification, l'offre en Région de Bruxelles-Capitale est également spatialement contrastée, tant à l'échelle communale que par quartier (voir phase 2).



Nombre d'infrastructure sportive par commune (rond rouge) et nombre d'habitant par infrastructure (en bleu : au plus la couverture est bonne au plus la couleur est foncée)

Les niveaux de carences en infrastructures sportives les plus élevés² sont atteints par 62 des quartiers bruxellois et concernent une typologie variée de quartier tant d'un point de vue urbain, sociodémographique que spatial. Ils sont repris sur la carte ci-dessous, représentant également :

- Les zones de développement prioritaires au niveau régional³. Ces territoires sont voués à évoluer grandement au cours de la prochaine décennie, concentrant une hausse potentielle du nombre de logements et de la population et donc de nouveaux besoins mais également de potentielles mutations en termes d'espaces publics et d'équipements qui pourraient permettre de combler certaines carences.
- Les espaces verts, qui jouent un rôle double dans cette analyse :
 - o D'une part, les espaces verts peuvent constituer une offre complémentaire en espaces permettant la pratique sportive : en ce sens, la carence forte d'un quartier peut être atténuée par la présence d'un parc à proximité via notamment le développement de pratiques spontanée (voir partie C ci-dessous) ;
 - o D'autre part, les espaces verts peuvent constituer des sites potentiels pour l'installation de nouvelles infrastructures et peuvent ainsi être perçus comme des leviers du développement de la présence d'infrastructures sportives dans l'espace public (dans certains cas et configurations évidemment). A cet égard, d'autres espaces publics

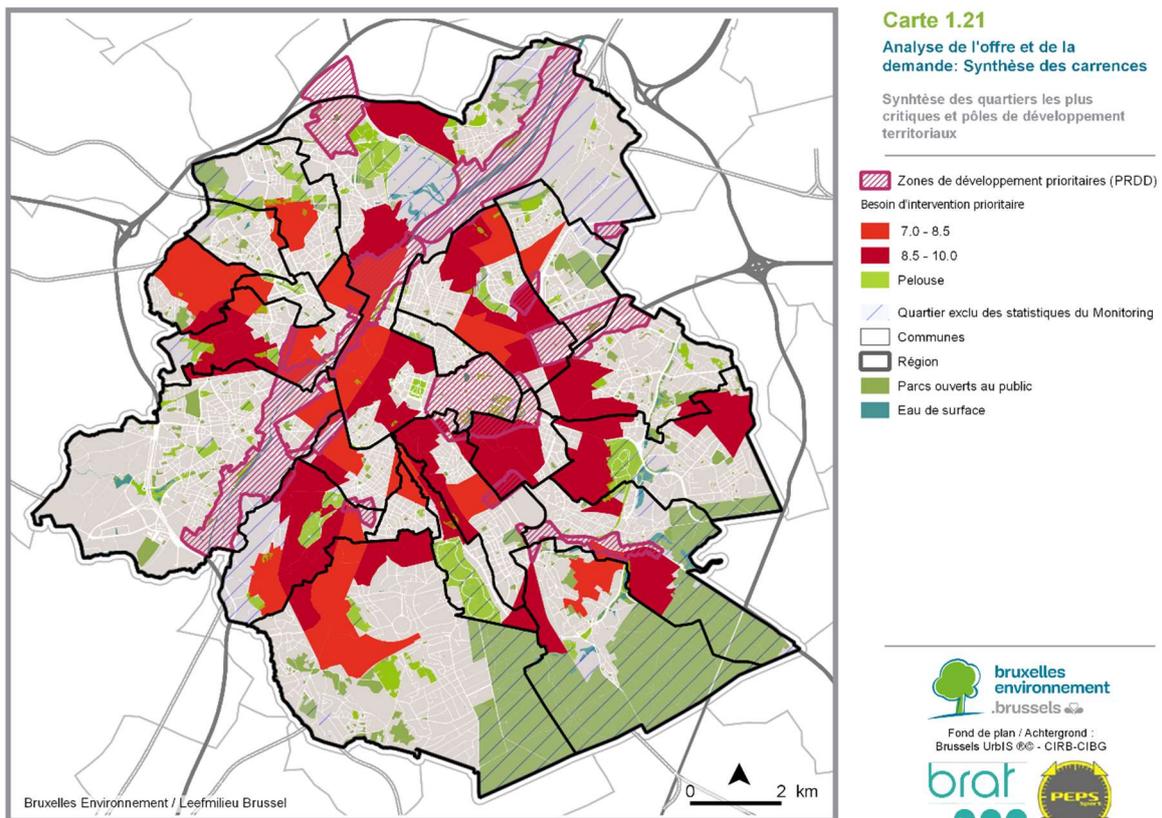
² Voir phase 2 de la mission

³ Suivant le projet de PRDD (2017)

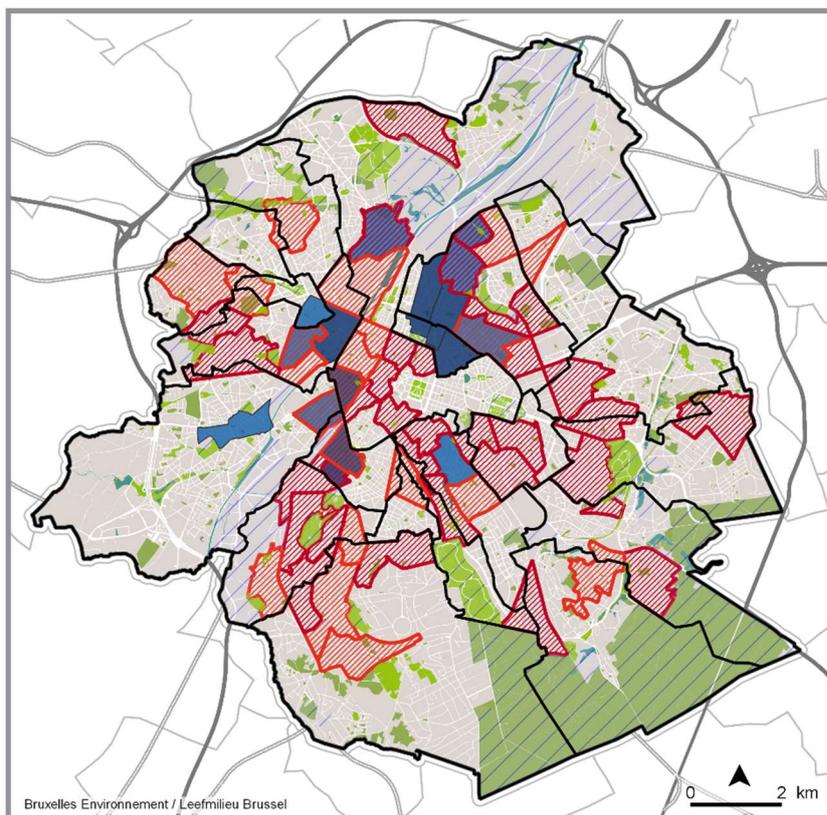
d'envergure dont le réaménagement est d'ores et déjà programmé, peuvent également constituer des zones stratégiques en matière de redéploiement des infrastructures sportives (avenue Louise par exemple).

L'intervention dans ces zones de carence peut être prioriser en fonction de deux types de critères :

- Les critères d'opportunité (proximité avec un grand espace vert ou avec un espace public ou un quartier en mutation) ;
- Des critères sociodémographiques : par exemple la densité de jeunes par quartiers impliquant une demande importante adaptée à ce public ou la densité de senior pour des interventions visant plus spécifiquement ce public.



Priorité d'intervention (rouge) et zones de développement régional (hachuré mauve) et espaces verts (BRAT-Peps 2017)



Carte 1.22
Analyse de l'offre et de la demande: Synthèse des carences

Synthèse des quartiers les plus critiques et densité de jeunes (12-24 ans)

- Densité de jeunes (12-24 ans) (hab/km²)
- 3001-4000
- 4001-6000
- Besoin d'intervention prioritaire
- 7.0 - 8.5
- 8.5 - 10.0
- Pelouse
- Quartier exclu des statistiques du Monitoring
- Communes
- Région
- Parcs ouverts au public
- Eau de surface



Priorité d'intervention (hachuré orange et rouge) et quartiers à densité de jeunes élevées (bleu) (BRAT-Peps 2017)

Recommandations d'intervention :

- ✓ Considérant le critère d'opportunité lié à la proximité de grands espaces verts et/ou importants espaces publics comme potentiel de développement de nouvelles infrastructures sportives, les quartiers prioritaires qui présentent un caractère stratégique à cet égard sont les suivants :
 - Quartiers proches du parc Josaphat ;
 - Quartiers proches du parc Elisabeth ;
 - Quartiers proches des parcs Duden et Forest ;
 - Quartiers proches des parcs du Scheutbos, du Wilder, Albert et Marie-José ;
 - Quartier proche du parc de Laeken, à étudier en lien avec le projet de parc sportif dans le cadre du projet NEO ;
 - Quartiers proches du parc de Woluwe (tenant compte de l'historique de l'infrastructure retirée) ;
 - Quartiers bordant l'avenue Louise qui sera prochainement réaménagée et pourrait intégrer des équipements sportifs ;
 - Boulevards du centre, pour lesquels des projets de mise en piétonnier et de réaménagement sont en cours ;
 - Petite ceinture, pour laquelle des projets d'amélioration de l'espace public sont également à l'étude.

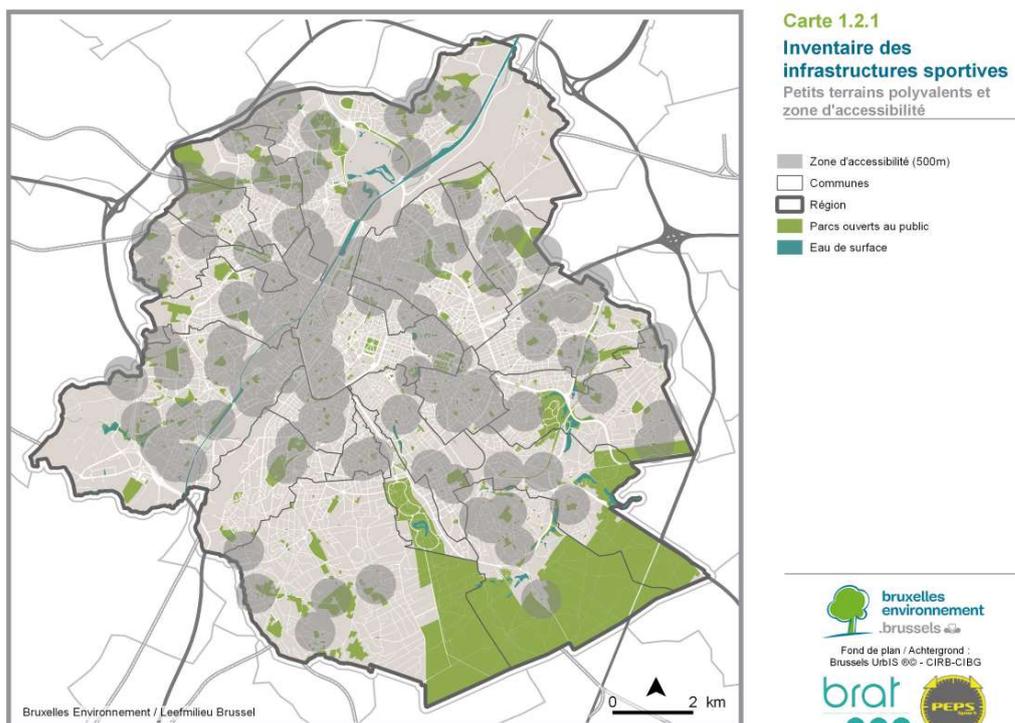
- ✓ Considérant le critère d'opportunité lié à la proximité des pôles de développement territoriaux régionaux, les quartiers prioritaires apparaissant comme stratégiques au regard du développement d'infrastructure sportives sont :
 - Les quartiers ouest du Pentagone, de Cureghem et du bas Molenbeek-Saint-Jean, jusqu'au vieux Laeken, en longeant le canal et donc le territoire prioritaire « Canal » ;
 - Les environs du quartier Josaphat proches des zones stratégiques « Josaphat » et « Reyers » ;
 - À Etterbeek, les quartiers Saint-Pierre, Chasse et Jourdan proche de la zone « quartier européen » ;
 - Le sud-est de la Région, en bordure de Forêt de Soignes, proches de la zone d'entrée de ville Herrmann-Debroux et du projet Drohme ;
 - Les quartiers de Saint-Gilles et Forest, proches du pôle des deux prisons de ces communes ;
 - Le quartier du Midi, amené à être densifié et bordant le sud de la zone canal, qui fait l'objet de reconversions importantes (PPAS Biestebroek notamment) ;
 - Les quartiers situés à proximité des pôles de l'Avant-port et Schaerbeek-Formation ;
 - Les quartiers voisins du site de la Pede qui présente un enjeu régional du point de vue sportif.

- ✓ Considérant le critère de demande au regard de la densité de jeunes, les quartiers où l'intervention est prioritaire sont :
 - L'ouest du Pentagone, d'Anneessens (où l'offre peu importante a d'ailleurs diminué suite à l'urbanisation d'une partie du parc Fontainas) à Cureghem et à Molenbeek-Saint-Jean ;
 - Les environs de la Porte de Hal ;
 - Les quartiers Colignon et Dailly, autour du parc Josaphat.

4. Concevoir un maillage « sport » équilibré

Le maillage sport peut être conçu en parallèle avec les axes d'actions développés ci-dessus. Il se compose de différents éléments se complétant pour former un maillage cohérent :

- La finalité sportive et sociale combinées implique l'aménagement d'infrastructures souvent plus lourdes (terrain de foot, terrain de basket, pistes de pétanque...) et doit répondre à l'identification de besoins spécifiques dans un quartier en fonction de son profil socio-urbanistique et de l'offre existante. Son accessibilité reste souvent locale et piétonne (sauf en cas d'aménagement d'une infrastructure très spécifique).



Zones d'accessibilité de 500 mètres autour des petits terrains de type « Agoraspace » (BRAT-Peps 2017)

- La finalité du « loisirs actifs » est complémentaire à la finalité sportive et sociale. Elle répond à des besoins d'activités et de loisirs sportifs en extérieur à destination d'un public large et varié. Bien qu'elle implique moins d'infrastructures lourdes, elle nécessite la mise à disposition d'espaces mais également, le cas échéant, de petits équipements (qui peuvent ou non être éphémères) et/ou d'animations (par des gardiens-animateurs, des associations...).

Le développement de ces finalités répond à un maillage de quartier pouvant se baser sur un rayon d'accessibilité de quelque 500 mètres. Ce type d'infrastructure ou de pratiques nécessitant plus d'espace, ils se feront préférentiellement dans les parcs, les squares et autres espaces publics de grande taille.

- La finalité du développement du conditionnement physique et de la santé répond à des besoins de proximité et nécessite peu d'espace et d'intervention. Il peut se développer dans les parcs et espaces verts mais également dans les rues, escaliers et tous types d'espaces publics.

Le développement de cette finalité doit se faire selon un maillage dense et de proximité visant à concevoir des parcours sportifs reliant les équipements sportifs et espaces verts entre eux. Les voiries empruntées par ces parcours seront prioritaires dans l'installation d'une signalétique claire (repères et informations), de fontaines à boire, et d'un mobilier urbain ayant à la fois la fonction d'assise et d'agrès. Ce maillage peut également mettre en valeur les obstacles urbains recherchés pour accentuer la difficulté des parcours, tels que les escaliers et les rues en pentes.



Interventions légères dans l'espace public (HAPA, 2013 et APUR, 2017)

- La finalité de développement « pôle sportif » : il existe actuellement peu de « pôles sportifs » rassemblant de nombreuses activités sportives dans l'espace public. Le plus connu est le parc du Cinquantenaire. On notera également la place Morichar dont le rayonnement est moins étendu. Le développement de ce type de pôle répond à un maillage beaucoup moins dense. La concentration d'activités et d'infrastructures et la diversité des pratiques possibles expliquent un plus grand rayonnement. Au regard de l'intensité d'usage des pôles sportifs existants, il conviendrait d'en créer de nouveaux en Région de Bruxelles-Capitale afin :
- De répondre à la demande de ce type d'espaces ;
 - D'initier de nouvelles pratiques et d'améliorer l'image de la ville ;
 - De promouvoir le sport.



Pôle multisport de la place Morichar (Saint-Gilles) – parc sportif Odense (Danemark – © Keigart)

Le développement de cette finalité doit se faire selon un maillage peu dense alliant, en fonction de l'ampleur du pôle, un rayonnement communal et régional. L'émergence de nouveaux quartiers en Région de Bruxelles-Capitale constitue une opportunité pour réfléchir et intégrer ce type d'équipements, en particulier dans les zones identifiées comme carencées).



Parcs sportifs (Box Hill Gardens à Melbourne en Australie © Andrew Llyod pour architectureau.com – Central Green à Philadelphia)

Trois niveaux de rayonnement nécessaires et complémentaires sont donc identifiés pour la mise en œuvre harmonieuse d'une politique ambitieuse de maillage sport dans l'espace public bruxellois :

- Rayonnement local au niveau de la rue : voiries et espaces publics, pouvant être de petite taille, utilisés pour les activités de santé et de conditionnement physique. Les principes d'aménagements seront surtout liés à l'installation de signalétique, marquages ou mobilier urbain adaptés et s'accompagne utilement d'outils de communication (cartes de parcours, applications, etc.).

- Rayonnement au niveau d'un quartier : à l'échelle d'un quartier, un espace de sport plus formel (à déterminer en fonction des besoins spécifiques du quartier) ou des espaces pouvant accueillir des pratiques plus informelles de loisirs sportifs sont à prévoir.

- Rayonnement au niveau communal ou régional : Cette catégorie comprend un niveau d'utilisation plus large, touchant les habitants de la commune voire, ceux des communes limitrophes (en fonction de l'ampleur du pôle). Dans ce cas, le pôle sportif est intégré dans un espace vert de dimension significative, complémentaire aux équipements. Son rayonnement est également lié à une grande diversité de l'offre et dès lors à sa capacité à satisfaire des publics variés. Face à la pression de plus en plus importante sur les espaces sportifs existants, en ce compris les espaces verts, au minimum deux pôles d'ampleur régionale devraient être créés et répartis sur le territoire régional.

Pour être cohérent, ce maillage doit également tenir compte des autres équipements tels : les écoles⁴, centres sportifs⁵, maisons de quartier et de jeunes, etc. et doit être traité spécifiquement au niveau de la mobilité douce.

⁴ Des infos sur le cadastre des établissements scolaires sont disponibles au service « Ecole » de Perspective Brussels

⁵ Des infos sur le cadastre du sport sont disponibles au service « Sport » de Perspective Brussels

5. Concevoir les infrastructures sportives comme un élément du paysage

On assimile trop souvent les infrastructures sportives à des équipements techniques, peu intégrés dans le paysage. La vague d'aménagement des infrastructures de type « Agoraspace » dans les années 1990-2000 a certainement contribué à ce sentiment. Il est toutefois possible de concevoir des aménagements ou intervention qui tiennent contre du cadre bâti et non bâti et même qui participe à sa qualité ou à sa renommée.

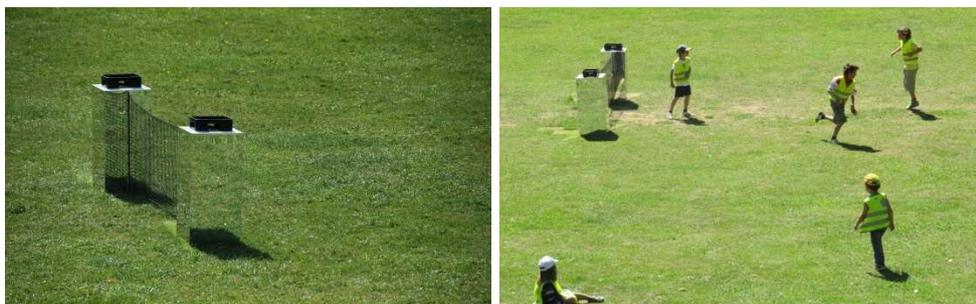
De plus en plus de villes conçoivent ainsi tant les infrastructures sportives que les aires de jeux comme des éléments constitutif du paysage urbain, voire comme du design urbain.

Les usagers apprécient par ailleurs l'originalité, la qualité esthétique et les éléments de surprise dans leur environnement résidentiel ou les espaces qu'ils fréquentent.

Il importe toutefois de rester attentif à ce que la recherche d'esthétisme et d'originalité ne se fasse pas au détriment de la pratique sportive (qualité des revêtements et des installations, protections pour éviter que la balle aille sur la rue, sécurité...).

Les quelques exemples ci-dessous illustrent cet objectif :

- Exemples d'installations mobiles et temporaires ;
- Exemples de terrain de sport ;
- Exemples de parc sportif ou aménagement global de l'espace public.



Poubelles – goals mobile (installées notamment au parc de Forest) (© Wakup studio)



Terrain « Pigalle » à Paris (© Alexandre Panfornis)



Aménagement de l'espace public « Superkilen » intégrant des infrastructures sportives (Danemark) (© Big's architecture)



Central Green (Philadelphie) (© ArchDaily)



Skatepark La Roche-sur-Yon (© amc-archi)



Holly Farm Park (Portland – Pinterest)

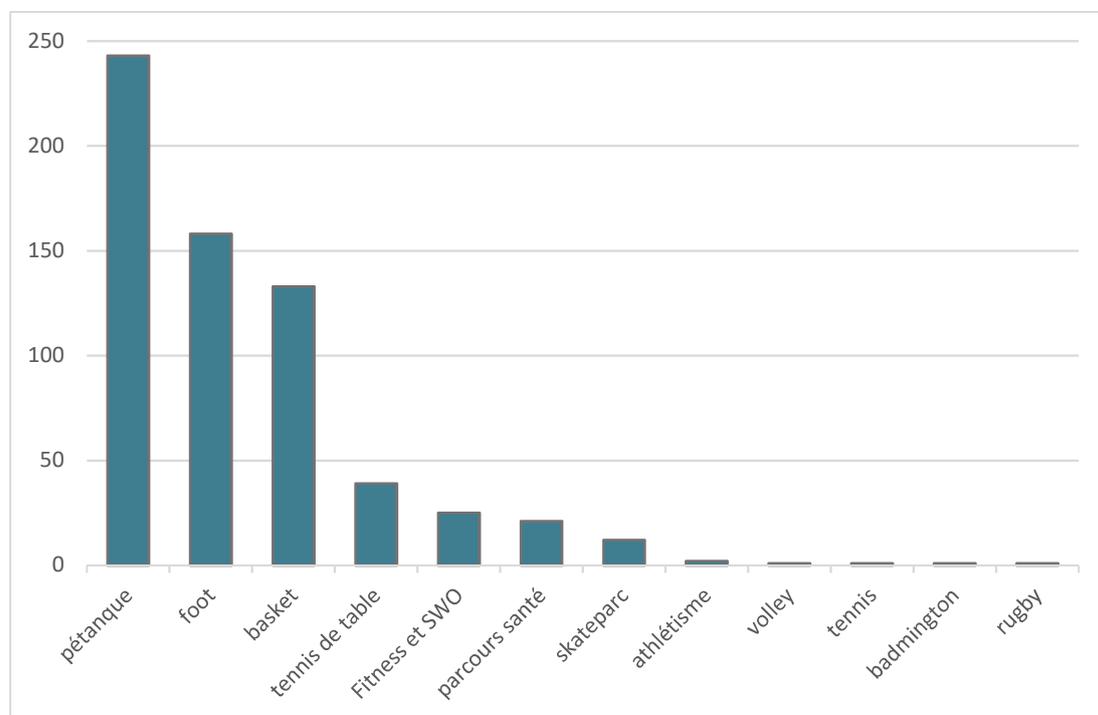
B. Recommandations par infrastructure sportive

Ce chapitre détaille, par type d'infrastructure sportive :

- les principaux constats et objectifs en matière de développement de cette infrastructure dans les espaces verts en Région de Bruxelles Capitale ;
- des recommandations d'intervention pour développer ces infrastructures. Les cartes de carence identifiant les zones d'intervention prioritaires n'ont pas été reprises et figurent dans le rapport de phase 2.

Une liste, par pratique sportive, des partenaires et de petit matériel à mettre à disposition du public sont fournies en annexe.

Ce chapitre présente les infrastructures selon leur importance en Région de Bruxelles-Capitale.



Nombre d'infrastructures sportives existant en Région de Bruxelles-Capitale par pratique (relevé BRAT-Peps 2017)

1. Pétanque

Cette pratique relève essentiellement d'une finalité de « loisirs actifs ».

Constats et objectifs de développement :

- Cette pratique bénéficie d'une bonne couverture et a un succès en Région de Bruxelles-Capitale pour tout public.
- C'est une pratique à encourager vu ses nombreux atouts (convivialité, mixité des genres, des âges et des cultures, impact paysager moindre, propice à l'organisation d'évènements), sans pour autant prévoir de nouvelles infrastructures à court terme (infrastructure la plus présente en Région de Bruxelles-Capitale, couverture spatiale assez homogène nonobstant quelques carences dans le centre).

Recommandations d'intervention :

Court / moyen terme :

- ✓ Valoriser les terrains existants (revêtements, nettoyage - entretien, banc, abris)
- ✓ Organiser des tournois / évènements
- ✓ Sensibiliser le monde de l'enseignement à la pratique : organisation d'un trophée « Pétanque BE »
- ✓ Procéder à des marquages temporaires en été sur certains chemins tout en garantissant leur entretien
- ✓ Prévoir des boules de pétanque aux normes, quand elles sont trop légères les usagers ne les utilisent pas

Long terme :

- ✓ Aménager de nouveaux terrains, en priorité dans les zones de carences ou dans les zones où la pratique informelle « accapare » les chemins ce qui peut entraîner des conflits entre usagers. La création de nouvelles infrastructures doit prioritairement être envisagée en réponse à des demandes spécifiques.



Utilisation temporaire des chemins avec séparateurs en bois

(Source : <https://www.ladepeche.fr/article/2013/08/02/1682921-c-est-parti-pour-4-jours-de-petanque.html>)

2. Football

Cette pratique relève essentiellement d'une finalité sportive et sociale combinée.

Constats et objectifs de développement :

- Cette pratique est très populaire mais vise un public cible assez limité (malgré l'autorégulation dite des 3 goals en Région de Bruxelles Capitale) et ne fait pas l'objet d'une demande spécifique de la part du monde de l'enseignement. Elle permet par contre de répondre aux besoins d'une population jeune et d'entrer en contact avec cette population.
- Il convient de continuer à répondre à la demande en :
 - créant de nouvelles infrastructures, surtout dans les quartiers en difficulté et en carence = levier socio-éducatif intéressant
 - développant des projets d'encadrement, pour limiter l'appropriation par un seul groupe
 - réfléchissant à des infrastructures plus légères que les infrastructures de type « Agoraspace »

Recommandations d'intervention :

- ✓ Aménager des infrastructures plus légères et mieux intégrées que les Agoraspace
- ✓ Intégration des filles via une adaptation des règles, des animations spécifiques...
- ✓ Développer les nouveaux projets en parallèle avec des projets de cohésion sociale, participatifs (contrats de quartier, maisons de quartier...)
- ✓ Limiter les nuisances liées à la pratique sur les pelouses, notamment via le type de gazons ou l'aménagement de sous-sol drainant
- ✓ Eviter les revêtements glissants par pluie ainsi que les revêtements pouvant occasionner des blessures ou des brûlures en cas de chute.
- ✓ Implantation du terrain : implanter les terrains parallèlement à la voirie et non perpendiculairement pour éviter que les balles ne sortent à chaque tir aux goals
- ✓ Filets / grilles : à proximité des voiries, mettre des filets ou grilles pour éviter que les ballons aillent sur la rue. Attention à ce que les grillages ne soient pas trop haut et contendants car cela peut blesser les joueurs (cf. parc Roi Baudouin par exemple).



*Infrastructure légère permettant d'autres pratiques liées au foot (Italie – © archiexpo) –
Infrastructure plus légère d'un terrain dédié uniquement au foot (place Morichar - © Google maps)*

3. Basket

Cette pratique relève essentiellement d'une finalité sportive et sociale combinée.

Constats et objectifs de développement :

- Ce sport est pratiqué par un public plus varié que le football. Sa pratique est actuellement limitée par un problème de partage et de défauts liés au concept des équipements partagés de type « Agoraspace » qui ne sont pas appropriés à cette pratique. Le développement de cette pratique dans l'espace public suscite un réel intérêt du monde de l'enseignement et du monde sportif, en particulier le développement de la pratique 3*3 (street-basket).
- Développer l'offre en :
 - créant de nouvelles infrastructures spécifiques au basket (pas Agoraspace)
 - créant des infrastructures adaptées aux normes du street-basket (3*3)
 - développant des projets d'encadrement
 - adaptant l'offre à des publics variés (hauteur de panier...)

Recommandations d'intervention :

- ✓ Aménager des nouveaux terrains adaptés au 3*3 (possibilité de créer des liens avec des clubs sportifs si les terrains créés répondent aux normes « officielles », d'autant que la Belgique est actuellement championne du monde de cette discipline). A noter que l'espace nécessaire pour ces infrastructures est nettement moindre puisqu'il s'agit d'un demi terrain.
- ✓ Voir la robustesse des infrastructures et viser des publics variés (hauteur des paniers...)
- ✓ Organiser des événements autour du street-basket (cf. revêtements en puzzle utilisés par les clubs "pro" qui veulent faire de la détection de joueur : ils les placent pour une journée, dans une configuration street-basket)
- ✓ Etre attentif aux nuisances sonores liées à cette pratique lors de l'aménagement de terrains.



Terrains 3x3 (Dubrovnik Croatia © Charlie Magee et Rome © 123RF) –



Installation temporaire de terrains 3x3 (<https://sotecnia.com/pavimentos-deportivos/pistas-baloncesto-basketball-3x3/>) - Arbre à basket (Nantes – © agence A/LTA)

4. Tennis de table

Cette pratique relève essentiellement d'une finalité de « loisirs actifs ».

Constats et objectifs de développement :

- Pas de priorité de développement pour cette pratique selon un angle « sportif » au regard des contraintes liées à la pratique : deux joueurs maximum par table, sensibilité à la météo, complexité de la pratique, désintérêt du monde éducatif et sportif.
- La traiter plus selon une approche de « ludicité » et événementielle.

Recommandations d'intervention :

- ✓ Implanter des tables en fonction de demandes
- ✓ Dans les autres cas, privilégier de traiter la pratique selon son caractère saisonnier (placement mobile et éphémère - attention à la gestion du stockage et du rangement) ou semi-temporaire (cf. Roi Baudouin)
- ✓ Outil intéressant pour l'organisation de tournois, événements, animations... (qui maximise le nombre d'utilisateurs de la table grâce aux rotations)
- ✓ Mise à disposition de raquettes / balles par les gardiens
- ✓ Utilisation détournée des tables pour maximiser leur usage



Autre usage possible d'une table de tennis de table : Headis (jeu de tête avec une balle en mousse) (© ttblb)

5. Fitness / Parcours santé / Street work-out (SWO)

Cette pratique relève essentiellement d'une finalité de « conditionnement physique et santé ».

Constats et objectifs de développement :

- On observe une importante demande pour le SWO par tous les acteurs rencontrés. Cette pratique est donc à développer, en parallèle avec le conditionnement physique, jogging... Elle présente un réel intérêt lié au caractère léger des interventions et à la multiplicité de leurs usages (<> Fitness)
- Le Fitness vise, pour sa part, un public spécifique peu visé par ailleurs (seniors, femmes). Son coût et son impact paysager sont plus importants : à ne développer que dans le cadre de politique visant spécifiquement le public cible et dans une démarche participative pour garantir son usage.

Recommandations d'intervention :

- ✓ Installer de nouvelles structures de SWO ou du mobilier urbain mixte permettant la pratique
- ✓ Proposer des consignes et exercices via application (QR-code) ou via affichage
- ✓ Intégrer des dispositifs / système / consignes (fourniture de matériel) permettant l'étirement et facilitant la pratique (élastiques...) en parallèle aux parcours de jogging et remise en forme
- ✓ Promouvoir, auprès du secteur enseignant et des gardiens-animateurs, l'apprentissage à l'utilisation de ces structures pour développer la pratique sportive de manière continue
- ✓ Développer des projets spécifiques pour les seniors et les femmes avec installation de fitness ou parcours santé (collaboration avec résidence services, maisons de quartier...). A concevoir et localiser comme tel dès les prémices du projet.



Mobilier urbain mixte (Paris – © Apur) – Installation temporaire de SWO sur échafaudages (Charleroi - <http://plus.lesoir.be/110781/article/2017-08-25/les-cultures-urbaines-se-reapproprient-lespace-public>)

6. Skatepark et glisse

Cette pratique relève essentiellement d'une finalité sportive et sociale combinée.

Constats et objectifs de développement :

- Vu la forte demande qu'elle suscite et le rayonnement élevé des infrastructures, cette pratique constitue un angle de développement intéressant dans l'espace urbain qui pourrait concilier des skateparks de grande taille, avec en priorité le développement en Région de Bruxelles-Capitale d'infrastructure(s) couverte(s), ainsi que le développement d'espace public « skate-friendly » intégrés paysagèrement.
- Crée de l'animation dans l'espace public (spectacle). Peut être conçu comme un espace public ouvert à tous.

Recommandations d'intervention :

- ✓ Développer des aménagements plus réduits (voir benchmark)
- ✓ Développer un vaste espace indoor ou couvert
- ✓ Adapter les matériaux et le mobilier urbain à la pratique / développer la pratique hors infrastructure / concevoir les espaces publics en « skate-friendly » surtout dans les endroits déjà utilisés comme tels
- ✓ Prendre en compte la dimension paysagère dans l'aménagement des skateparks
- ✓ Intégrer des œuvres d'art « skatable » dans les espaces publics
- ✓ Prévoir des revêtements multisports pour les sports collectifs qui puissent être utilisés également par les sports de glisse



Exemples d'interventions en faveur de la pratique du skate (Graham Hiemstra pour coolhunting.com - <http://revesurbains.fr/les-projets/espacepublic/>)



Art skatable en acier Corten – Exposition au BPS22 (Charleroi – centre d'art contemporain)

7. Jogging, marche & assimilés (marche nordique, course d'orientation...)

Cette pratique relève essentiellement d'une finalité de « conditionnement physique et santé ».

Constats et objectifs de développement :

- Ces sports sont en forte croissance, pratiqués par un public large, avec une parité homme – femme, des âges variés et des possibilités de pratique individuelle ou en groupe. Il s'agit typiquement de sports fait pour la pratique en espace public. Ils suscitent un grand intérêt de la part du monde de l'enseignement et du milieu sportif. Ces pratiques doivent être considérées comme prioritaires dans la politique de développement du sport dans les espaces verts.
- La course d'orientation est un cas un peu spécifique. Elle est pratiquée dans les grands espaces verts de la Région (Rouge-Cloître, parc de la Woluwe, Bois de la Cambre, Bois de jette...) et suscite un intérêt très marqué du monde enseignant. Au regard de la forte demande exprimée par le monde enseignant, cette pratique mériterait d'être facilitée (mise à disposition de cartes et plans des parcs notamment).

Recommandations d'intervention :

- ✓ Favoriser la pratique à l'aide de petits aménagements, signalétique et marquages (fraction tous les x mètres, jalonnement...) – Attention à laisser suffisamment de liberté aux pratiquants.
- ✓ Aménagement de pistes finlandaises (pour débutants ou compétiteurs) avec recyclage des déchets de bois ou d'écorces pour recharger les sentiers
- ✓ Promotion via des guides, applications, cartes ou panneaux à l'entrée des parcs avec parcours-type à différents niveaux de difficulté (escaliers, pentes...) – la question des cartes de certains espaces verts pour les courses d'orientation est essentielle pour les écoles
- ✓ Cadrer les joggeurs, marcheurs par des chartes pour qu'ils respectent les espaces verts
- ✓ Améliorer le confort sur les chemins fort fréquentés par les joggeurs : revêtements souples, séparation des bandes dans les chemins avec important passage ou création de « bandes joggeurs »
- ✓ Identité visuelle, repère, fil conducteurs... des parcours (signalétique, carte, plan... trouver des logos, couleurs uniformes).



Exemples de jalonnements, signalisations et marquages



Piste finlandaise et exercices d'étirement

8. Sport se pratiquant sur grands terrains (foot, rugby...)

Constats et objectifs de développement :

- Ne pas développer cette offre dans l'espace public : la pratique des activités sportives menées sur des grands terrains peut généralement être satisfaite sur des petits terrains ou pelouses. D'autres demandes spécifiques nécessitant des grands terrains visent surtout une pratique en clubs, davantage équipés : les espaces verts ne doivent pas compenser un manque global d'infrastructure dans les clubs et centres sportifs. Par ailleurs, les pratiques sur grand terrain occupent généralement peu d'utilisateurs sur une grande surface.
- Les grands terrains existants dans l'espace public sont souvent sous-exploités.

Recommandations d'intervention :

- ✓ Adapter et rentabiliser les terrains existants : état, éléments supplémentaires permettant des pratiques diverses (goal de rugby, cônes, mise à disposition de ballons ou de frisbee ou de bates et bases de baseball...)
- ✓ Améliorer l'accès à ces terrains
- ✓ Informer sur leur existence pour les besoins spécifiques (promotion auprès d'écoles, associations, clubs sportifs...)

Le terrain au parc de la Woluwe pourrait ainsi être mis en valeur et beaucoup plus rentabilisé.



Sports à promouvoir sur un grand terrain (ultimate frisbee, baseball... © Google)

9. Infrastructures ou espaces multi-usages

Chaque intervention proposée précédemment répond à un sport spécifique. Il est toutefois possible de regrouper en un lieu un potentiel varié de pratiques et donc de pratiquants. Cela permet de répondre à un objectif combinant plusieurs finalités (sportif, de santé, social et de loisir).

Plusieurs types d'espaces peuvent être aménagés dans ce sens :

- Des aménagements d'espaces multi-usages comme au parc Gaucheret ou à la place Morichar, permettant des sports de ballon, de glisse, de remise en condition physique, etc. ;
- Des vastes pelouses permettant des activités libres et ludiques, détournant les règles de certains sports pour les adapter à leur contexte : jeux de raquettes (sans filet), jeux de ballons variés...

Dans tous les cas, la question du partage de l'espace devra être garanti.

Recommandations d'intervention :

Complémentaire aux interventions reprises ci-dessus, il convient de prévoir, à l'échelle des quartiers, des espaces multi-usages et permettant le développement de pratiques plus spontanées, plus libres et surtout plus diversifiées. Ce type d'espace est essentiel pour répondre à la demande des écoles ainsi qu'aux objectifs de variétés d'offre et de publics-cibles définis au point A :

- ✓ Créer des espaces de taille moyenne permettant des pratiques multiples et pouvant accueillir des groupes d'une vingtaine de personnes (cf. demande école) : éviter les espaces multi-usages de petite taille et orientés foot tels les Agoraspace car le foot y domine (et ils sont inexploitable par les écoles), prévoir des revêtements permettant diverses pratiques (Ex : place Morichar ou exemple plus petit : l'espace polyvalent à Gaucheret)
- ✓ Prévoir des pelouses dont la taille et la configuration (reliefs, présence d'obstacles...) permettent le développement de pratiques sportives spontanées.
- ✓ Former les gardiens-animateurs à de nouvelles pratiques adaptées à un public varié (voir point D .5) pour faire vivre ces espaces et éviter leur fonctionnement mono-usage.
- ✓ Mettre à disposition des usagers et des gardiens-animateurs des kits sportifs (avec des frisbees, skate, filets et raquettes de badminton ou pour du foot-tennis, ballon de volley, cônes pour délimiter les espaces et les goals... - voir liste en annexe)
- ✓ Gérer le partage de ces espaces. Dans le cas d'espaces fort fréquentés, le rôle des gardiens-animateurs est central pour garantir un accès à tous.
- ✓ Plus spécifiquement en ce qui concerne les pelouses : encadrer les pratiques pour limiter leur impact. Un moyen de limiter les dégradations peut être de mettre la pelouse « au repos » : des panneaux peuvent interdire temporairement des surfaces de pelouse au sein d'un espace vert, permettant à cette partie du parc de se régénérer. Théoriquement, une rotation des zones de sport ou de jeux au sein du parc peut être mise en place. Ce schéma s'accorde dès lors assez bien avec l'organisation d'activités ponctuelles, comme des événements sportifs ou animations, lors desquels la pratique peut être guidée vers l'une ou l'autre zone. À noter que ce type de disposition, limité à des indications graphiques, n'est cependant pas toujours respecté.

C. Recommandations pour le développement de nouvelles infrastructures et/ou pratiques sportives

Constats et objectifs de développement :

Comme cela a déjà été souligné à plusieurs reprises, la Région de Bruxelles-Capitale offre peu de diversités dans les infrastructures sportives proposées en espace public. De nouveaux types d'infrastructures et/ou de pratiques plus spontanées pourraient ainsi compléter utilement l'offre existante au regard des spécificités du territoire et du public bruxellois. Deux types d'intervention sont développées ci-dessous :

- Des interventions plus lourdes consistant en l'aménagement d'infrastructure non encore existantes dans le paysage bruxellois ;
- Le développement de pratiques plus spontanées (relevant essentiellement d'une finalité de « loisirs actifs »), ne nécessitant pas d'interventions lourdes et ayant les avantages suivants :
 - Elles permettent de toucher une diversité importante de pratiquants,
 - Elles nécessitent des investissements moindres,
 - Elles ont un impact moindre sur le paysage,
 - Elles peuvent être liées à des événements et/ou être temporaires ou mobiles (déplacements d'un parc à l'autre).

Les infrastructures et/ou pratiques proposées ci-dessous sont issues d'une recherche de type Benchmark ainsi que de l'interview de différents acteurs bruxellois (voir détail phase 1 et 2 de l'étude). La plupart des pratiques proposées ont également pu être testées sur le terrain lors de l'organisation de démonstrations auprès d'un panel de gardiens (-animateurs) des parcs gérés par BE. Le rapport de ces démonstrations figure en annexe.

Recommandations d'interventions « nouvelles infrastructures » :

Les nouvelles infrastructures présentées ci-dessous pourraient/mériteraient, selon les résultats des phases 1 et 2, de voir le jour en Région de Bruxelles Capitale :

- ✓ L'aménagement d'une piste finlandaise semble représenter un grand intérêt. Il conviendrait de répondre à cette demande dans les espaces verts existants ou à créer (axe « santé »).
- ✓ L'aménagement d'un ring de boxe s'avère problématique compte tenu de la gestion des accès. La possibilité de disposer des sacs d'entraînement de manière régulée est cependant envisageable et plébiscitée pour certains quartiers (axe social – attention à l'encadrement).
- ✓ L'installation de piste(s) d'athlétisme(s) (parallèle aux chemins, extérieures au parc ou sur leur contour) ou de pistes courtes (axe « santé »).
- ✓ L'aménagement d'un parcours permanent de disc-golf (axe « loisirs actifs »). Pour éviter les conflits entre usagers, des horaires peuvent être déterminés pour la pratique sportive (c'est déjà le cas dans d'autres parcours en Belgique).

- ✓ L'aménagement d'une piscine publique en plein air présente un grand intérêt en Région de Bruxelles-Capitale qui dépasse toutefois le cadre des espaces verts. Des pistes sont évoquées en Benchmark.).
- ✓ Rappelons également les infrastructures suivantes à développer en Région de Bruxelles-Capitale (voir point B ci-dessus) : le street-basket, le street work-out, et les infrastructures « skatable ».

De manière générale, il conviendra d'être attentif au fait qu'une offre isolée peut susciter une demande importante et concentrée en en lieu avec toutes les contraintes que cela implique en termes de fréquentation, nuisances et accessibilité.



Piste finlandaise (Louvain-la-Neuve), discgolf (Braine-l'Alleud) et sac de boxe (Copenhague) (© UCL - - Big's architecture

Recommandations d'interventions « nouvelles pratiques » :

Outre l'aménagement d'infrastructures, il est également possible d'envisager des interventions plus légères et de favoriser des nouvelles pratiques. Les nouvelles pratiques présentées ci-dessous pourraient/mériteraient, selon les résultats des phases 1 et 2 et des démonstrations organisées en été 2018 (voir rapport annexe), de voir le jour en Région de Bruxelles-Capitale :

- ✓ L'achat de paniers de disc-golf (axe « loisirs actifs ») à installer de manière temporaire dans différents parcs. Ce type de pratique peut être lié à des événements et/ou être temporaire ou mobile (déplacements des paniers d'un parc à l'autre).
- ✓ L'installation de dispositifs pour slackline (par exemple au parc du Cinquantenaire où la pratique est développée en été ou au Rouge-Cloître) (axe « loisirs actifs »). A nouveau, ce type de pratique peut être lié à des événements et/ou être temporaire ou mobile (déplacements des paniers d'un parc à l'autre). Dans le cas d'une installation permanente, veillez à prévoir un sol mou (copeaux de bois, herbe) pour atténuer les chutes.
- ✓ Le développement d'animations autour du parkour. Cette discipline, en plein essor consiste à franchir successivement divers obstacles urbains ou naturels, par des mouvements (course, saut, escalade...) et sans l'aide de matériel. Il est parfaitement adapté à l'espace urbain et permet d'exploiter les parcs et leurs composantes (muret, relief...) selon un angle différent. Des parkour parc d'entraînement peuvent également être aménagés et utilisés également pour la pratique du SWO (attention de prévoir un revêtement de sol atténuant les chutes).
- ✓ Le développement d'animations autour des sports de glisses (roller, trottinette, skate...). Ces disciplines ont actuellement un grand succès chez les enfants et les jeunes et touchent aussi bien les filles (en particulier pour le roller) que les garçons. Des petits équipements (cônes, plans inclinés...) permettent d'animer des ateliers et de sensibiliser les jeunes à la technique et aux règles de sécurité).
- ✓ Le développement d'autres animations nécessitant peu ou pas d'infrastructures et pouvant toucher et sensibiliser des publics variés, notamment familial, tels le Rugby touch, le touche-touche-loup ou balle chasseur (qui ne sont pas que des jeux d'enfants mais se pratiquent aussi de manière pro en intégrant des obstacles notamment), l'Ultimate (frisbee), le kinball (qui se pratique avec un gros ballon), le Quidditch, mais également les cours de danse et fitness en tous genres (zumba...), le tai chi, le yoga, etc.
- ✓ La diversification dans l'utilisation des infrastructures existantes : exemple du Headis sur les tables de tennis de table (se joue avec la tête et des balles en mousse), du Ultimate frisbee sur un terrain de foot, du balle-mur sur les murs, etc.

La réussite du développement de ces nouvelles pratiques sera facilitée par :

- Le développement de partenariats (voir liste en annexe)
- La formation des gardiens-animateurs à ces nouvelles pratiques (voir point D.4).
- L'organisation d'évènements et de campagnes de communications autour du sport et de ces pratiques dans les espaces verts (voir point D.2).
- La mise à disposition de matériel à destination des usagers et des gardiens-animateurs (avec des frisbees, skates, filets et raquettes de badminton, ballon de volley, ballon de kinball...).



Nouveaux sports pratiqués lors des démos avec les gardiens (Disc-golf au Rouge-Cloître, Parkour à Gaucheret, Rugby Touch au parc de la Woluwe et Slickline au Rouge-Cloître)



Kinball - Mur pour diverses pratiques au Box Hill Gardens à Melbourne (© Andrew Llyod pour architectureau.com) – Ultimate Frisbee (Châlon © Hebdo du vendredi) – Parkour parc

D. Recommandations accessoires

Outre les recommandations spécifiques aux pratiques et aux infrastructures, des recommandations accessoires, quant au développement de la pratique sportive dans les espaces verts bruxellois, méritent d'être émises.

1. Signalétique

Différents types de signalétiques peuvent utilement accompagner la pratique sportive dans les espaces verts. On peut les regrouper en 5 catégories :

1. Signalétique de parcours et/ou de localisation

Il s'agit de cartes représentant soit un parcours, soit la localisation des différentes infrastructures au sein d'un parc. Ce type de signalétique est utile dans deux cas :

- Dans le cas de parcs de grande taille et/ou proposant une offre importante et diversifiée (cas des parcs sportifs exposés ci-avant ou de grands parcs). Dans ces cas de figure, il est utile de renseigner les usagers sur l'existence des différentes infrastructures ainsi que sur leur localisation.
- Dans le cas de sports impliquant un parcours tels le disc-golf, la course d'orientation, voire, le cas échéant, le jogging (si l'on souhaite proposer des parcours). Dans ce dernier cas, il conviendra de préciser la difficulté des parcours proposés (longueur, dénivelé...) et de les accompagner de signalétique de jalonnement (cf. ci-dessous).

Pour les parcs gérés par Bruxelles Environnement, ces cartes peuvent s'intégrer dans les plans des parcs figurant aux entrées des parcs ou du moins se présenter selon le même design.

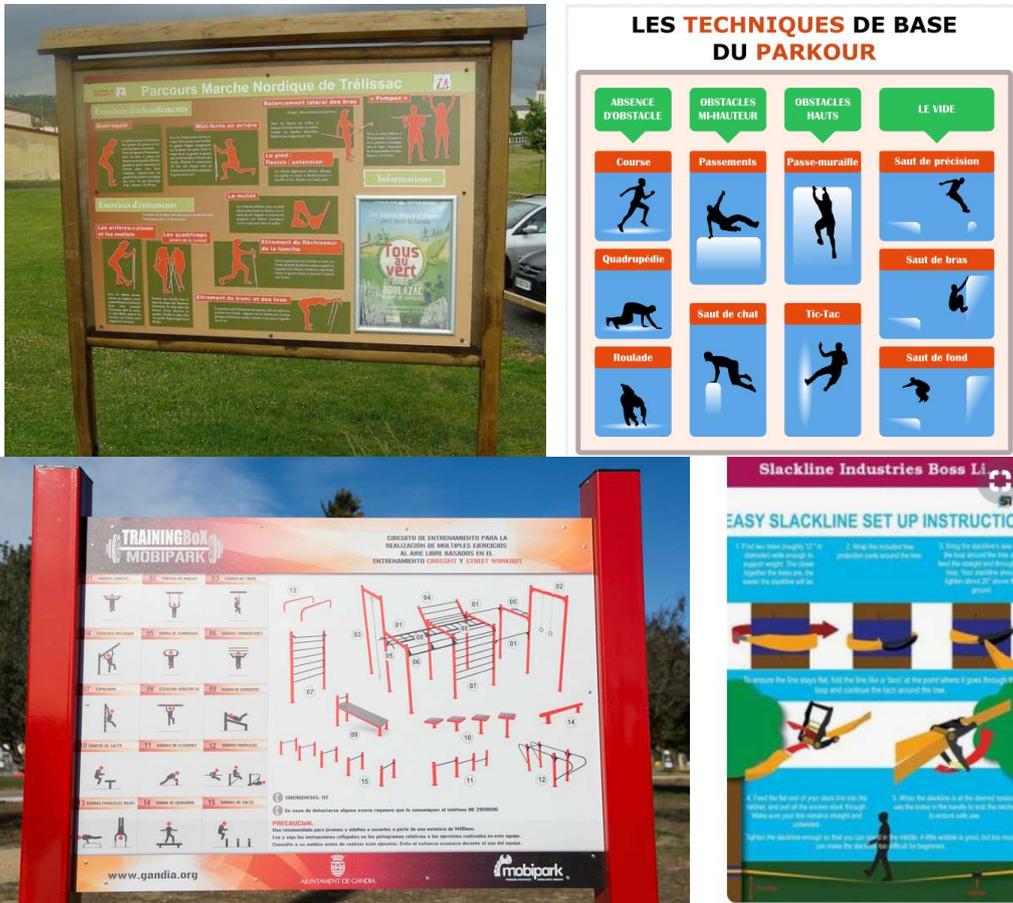
Ce type de signalétique peut utilement être complétée / remplacée par l'utilisation d'application cartographique (voir pour D.3 ci-dessous).



Exemples de signalétique de parcours (parc de Parilly et parcours disc-golf du Clos Jouvin)

2. Signalétique d'exercices

Cette signalétique vise à expliciter des exercices. Elle est généralement liée à des pratiques de mise en condition physique (parcours santé, street work-out...). Elle peut utilement être complétée / remplacée par l'utilisation d'application avec usage de QRcode par exemple (voir pour D.3 ci-dessous).



Exemples de signalétique d'exercices pour de la marche finlandaise, du parkour, du SWO et du slackline

3. Signalétique de jalonnement et marquage

Il s'agit ici de jalonnement sous forme de signalétique ou de marquage permettant :

- D'une part, de suivre un parcours donné ;
- D'autre part, d'informer sur les distances et/ou l'effort parcouru(s) (nb de km, nb de calorie, dénivelé...).



Exemples de jalonnement (@parcours de disc-golf au parc des grandes côtes, Petite ceinture du XVeme arr. de Paris)

Cette catégorie de signalétique peut également intégrer de la signalétique plus accessoire visant à promouvoir la pratique sportive sous forme de « clin d’œil » : indication des calories consommées, dessin d’un terrain de basket autour d’une poubelle, etc.



Exemple de signalétique « clin d’œil » (<http://mechantdesign.blogspot.com> - 123inspiration.com – Heidi Cohen)

4. Règlements - recommandations

Il est parfois utile de préciser les règles ou des recommandations de sécurité pour l’usage de certaines infrastructures.



Exemples de panneaux de règlements (@ 4MePro à gauche et Noisy-le-Grand à droite)

5. Tableaux d'affichage

Dans certains cas, les tableaux d'affichage des scores peuvent utilement accompagner la pratique sportive. On les utilisera préférentiellement dans les espaces dédiés plus spécifiquement à des tournois ou de la compétition (pôle sportif, concentration d'infrastructures d'un sport spécifique...).



Exemples de panneaux d'affichage des scores (© Etsi à gauche et Compeurpetanque.com à droite))

2. Aménagements accessoires

Les différents développements sportifs présentés ci-dessous peuvent être accompagnés d'aménagements accessoires qui facilitent la pratique sportive. On pensera notamment aux équipements accessoires suivants :

- Les bornes à eau ;
- Les assises (pour les spectateurs, les remplaçants...) qui peuvent être conçues de manière polyvalente (assise mais également espace d'échauffement, étirement...);
- Les poubelles ;
- L'éclairage ;
- En termes de sécurité, il est également intéressant d'avoir des DEA (Défibrillateurs externe automatique) à disposition dans les parcs, surtout les parcs accueillant des pratiques sportives (la plupart des parcs de Paris en sont par exemple équipés).



Blocparc, cours de Vincennes (12^e arr.)



Mobilier polyvalent (assise, pique-nique et banc de musculation), Berges de Seine Rive Gauche (7^e arr.)



Mobilier d'assise polyvalent (© Apur) – Fontaines d'eau (© AREA mobilier urbain – etebg.net)

3. Promotion du sport

Outre l'installation d'infrastructures, le redéploiement du sport dans les espaces verts ne pourra se faire sans avoir recours à des outils de promotion. Ceux-ci relèvent de différents types, complémentaires les uns des autres :

- ✓ On pense notamment aux possibilités offertes par l'utilisation de smartphone et à la vague des « big data » se développant actuellement. Ces outils permettraient de renseigner sur une série d'exercices à faire, sur la localisation des infrastructures ou des parcours... :
 - La question du sport pourrait ainsi par exemple être ajoutée dans l'application Brussels Garden ;
 - Le guide Zatopek des parcours joggables pourrait être mis en ligne de manière dynamique (pas un pdf) et être complété par des propositions de parcours en fonction du niveau et de la distance souhaitée, par des mesures de performances... ;
 - Des instructions ou exemples d'exercices pourraient être accessible via QR-code pour des installations plus complexes comme le SWO.



Fiches pdf de zatopek (© Zatopek) – Utilisation des QRcode pour des exercices de fitness et des parcours (©www.waco-texas.com) – Exemple d'applications GPS proposant des parcours joggables (© endomondo).

- ✓ Parallèlement, des moyens plus simples de communication méritent d'être développés pour encadrer les sportifs dans leurs pratiques sans pour autant développer de nouvelles infrastructures (plan, guides, cartes...). Lors des différents entretiens, une importante demande

a été identifiée pour ce type d'intervention en particulier de la part des professeurs d'éducation physique, très demandeurs dans des plans des différents parcs avec échelle et/ou jalonnement pour faire des parcours de différents types. La réalisation d'une **cartographie des parcs et de leur offre sportive** serait également un outil utile pour les écoles (dans le même esprit que la carte qui a été développée par BE pour les mouvements de jeunesse).

✓ La promotion du sport passe également par la question de campagnes de communication et d'organisation d'évènements. Des exemples d'évènements suivants peuvent être proposés :

- Axe sport :
 - championnat d'Europe de street-basket via installation, en partenariat avec un club ou la fédération (basicfit brussels par exemple), de quelques terrains de street-basket dans des parcs + installation éphémère (revêtement de sol en puzzle)
- Axe « tout public »
 - Développer des évènements en s'appuyant sur la dynamique Be-Active « semaine européenne du sport » ou la Journée du Sport en CFWB. (<http://www.sport-adepts.be/index.php?id=7842>)



#BEACTIVE

- **La Semaine européenne du sport** (23-30 septembre 2018) est une initiative de la Commission européenne destinée à promouvoir le sport et l'activité physique dans toute l'Europe. <https://ec.europa.eu/sport/week/> :
 - Le 22 septembre : **La Nuit du Sport** – Une nuit où la Ville de Bruxelles sera entièrement dédiée au sport, avec de nombreux rendez-vous sportifs à ne pas manquer : une course de nuit avec la Brussels Night Run, démonstrations de mountainboard et trickline, initiations de slackline...
 - Du 28 au 30 septembre : **Keep The Flow** par l'asbl XTREME TEAM PARKOUR. Il s'agit du 1er événement de Parkour et Freerunning à Bruxelles avec le soutien de l'Adeps. Le but premier de ces journées est de sensibiliser et d'initier le public au Parkour : initiations et entraînements guidés par des coachs internationaux et démonstrations par nos pratiquants et invités professionnels
- Axe scolaire :
 - Co-organisation de cross scolaire (triangulation BE – Commune – ADEPS)
 - Organisation d'un biathlon jogging – pétanque
 - Proposer des activités lors de la semaine « jours blancs » (fin du mois de juin, période où les écoles ne dispensent plus de cours mais co-organisent des activités variées – notamment avec les clubs sportifs et les centres sportifs locaux.

- Axe social : dynamique gardiens – animateurs : engager des femmes pour la mixité dans la pratique sportive (voir le projet de l’ADEPS « toi aussi deviens Monitrice sportive » - <http://moniteursportif.be/campagne-deviens-monitrice-sportive/>), organisation de journées sportives multisport avec les maisons de quartier
- Globalement, organisation d’événements visant à sensibiliser aux différentes pratiques possibles dans les parcs. Une référence intéressante est « The Park To Be » organisé cet été dans le parc Josaphat où de nombreuses activités sportives innovantes ont été proposées aux usagers (<https://theparkto.be/fr/>)

Signalons par ailleurs, que les centres sportifs locaux reconnus par la CFWB (décret 07 02 2003) sont des partenaires à privilégier dans le cadre de partenariats pour l’organisation d’évènements. Ces centres sont les relais de transmission de la politique sportive « sport pour tous », ils sont en contact avec les clubs et associations de leur commune et développent de nombreux projets de promotion du sport (notamment outdoors). La liste de ces centres est disponible via l’ADEPS – Centre de conseil de Bruxelles.

6	7	8	9	10	11	12
Pilates	Qi gong	Initiation au skate et au roller	Balade équidée (ANNULÉ)	visite guidée jardin modèle vignes et potager pédagogique de parc Josaphat Examinateurs	Contes et jeux en bois	Contes et jeux en bois
Sculpture sur argile	Taijiquan	Taekwondo	Lire dans les parcs (DÉPLACÉ)	Pound Fitness		El Kiosko de la Salsa
Pilates	Initiation au ballet	Taekwondo	Dein (ANNULÉ)	Seance contes (RL)		
Voir les 4 Évènements »	Voir les 5 Évènements »	Voir les 5 Évènements »	Voir les 8 Évènements »	Voir les 4 Évènements »		

Exemple de calendrier d’évènement au parc Josaphat en aout 2018 (<https://theparkto.be/fr/events/2018-08/>)

4. Temporalité

La temporalité est une dimension très intéressante dans la mise en place d'une stratégie de redéploiement du sport dans les espaces publics. Cette temporalité est d'autant plus intéressante que la pratique sportive en extérieure est souvent influencée par les conditions climatiques et donc par les saisons. Dans les espaces fort fréquentés, on pourra exploiter cette dimension pour assurer un partage de l'espace entre les différentes fonctions.

Des propositions en ce sens ont déjà été formulées dans le reste du rapport (paniers amovibles de disc-golf, tables de tennis de table mobiles, multi-usages, usage temporaire des chemins pour la pétanque, terrains mobiles pour évènement, échafaudages pour le SWO...). On notera également la possibilité d'avoir recours à des techniques innovantes de manière événementielle comme la projection de terrains (qui a déjà eu lieu au parc Gaucheret et y a rencontré un grand succès).



Terrain projeté sur la Plaza Mayor à Madrid (© Nike)

5. Encadrement

La question de l'encadrement des activités sportives a fait l'objet de débats lors des tables rondes (phase 2) et lors des workshops et démonstrations organisées avec les gardiens.

Un élément fondamental est ressorti des échanges : globalement les activités actuellement pratiquées dans les parcs ne sont pas problématiques (pas de conflit spécifique), cependant l'encadrement est estimé nécessaire :

- lors de l'installation d'un nouvel équipement ;
- pour la promotion d'activités nouvelles ;
- pour gérer le partage des infrastructures et le prêt du matériel
- pour fournir les outils nécessaires aux gardiens pour entrer en contact avec de nouveaux publics.

Cet encadrement doit permettre de répondre à plusieurs enjeux :

- Promouvoir et valoriser une discipline ciblée
- Veiller à la sécurité
- Favoriser la diversité des pratiques et des pratiquants
- Eviter qu'un groupe s'approprie l'équipement, l'espace ou l'activité.

Il peut, en tout ou en partie, être assuré soit par les gardiens ou via une association partenaire.

Constatons que la question de l'encadrement direct se pose moins au niveau scolaire, des clubs et pour tous les bénéficiaires individuels adultes visant leur remise en forme. La mise à disposition de matériel, de signalétique... pourrait toutefois, pour ces publics, s'avérer utile (cf. points ci-dessus).

Dans les autres cas de pratiques sportives, un rôle accru de BE pourrait s'avérer nécessaire vis à vis notamment des publics de jeunes ou de publics cibles en termes de diversification et régulation de la pratique mais aussi pour élargir le champ des possibles pour tous les publics.

A cet égard, les gardiens de parcs peuvent jouer différents rôles, croissant en termes d'intervention et d'autonomie :

- **Agent Promoteur-Ambassadeur** du sport : valorisation, information, communication autour d'une pratique ;
- **Agent facilitateur du sport** : mise à disposition de matériel, conseils de base, veille à la sécurité, régulation éventuelle des pratiques, peut s'accompagner d'une pratique personnelle...
- **Agent animateur du sport et socio-sportif** : animation spécialisée, animation de promotion, animation spontanée, pratique personnelle ;
- **Agent organisateur du sport** : Co-organisation d'événements, gestion de partenariats avec des clubs ou associations, organisation d'événements internes (tournois interparcs...)

Face à ce défi, qui implique l'acquisition de compétences par le personnel de BE, nous nous sommes basés sur le référentiel des animateurs socio-sportif. Nous l'avons « élagué » et orienté par rapport aux missions ci-dessus et mis en regard des formations actuellement proposées par BE.

Au départ de ce référentiel nous avons identifié les fonctions les plus adaptées aux réalités de BE et aux objectifs de la présente mission :

- **Entrer en contact avec le public concerné (F1)** : l'acquisition de ces compétences se retrouve dans les formations proposées par BE et sont utiles à des degrés divers pour les 4 types de mission potentielle des agents BE (Promoteur-Ambassadeur / Facilitateur / Animateur / Organisateur)

- **Analyser la demande d'une activité sportive ou susciter une demande ou encore proposer une activité sportive dans le cadre d'une prise de contact (F2) :** l'acquisition de ces compétences se retrouve dans les formations proposées par BE et nous paraît utile pour la mission « **Facilitateur** ». Le 3^{ième} volet de cette fonction, « proposer une activité sportive », doit être développée en complément du programme BE existant.
- **Organiser une animation socio – sportive (F3) :** cette partie du référentiel de l'animateur socio-sportif s'adresse plus particulièrement aux missions **Facilitateur et Animateur**. Le choix des disciplines sportives abordées doit être adapté aux parcs et le volume de formation dépend de la mission (facilitateur ou animateur).
- **Etablir une relation privilégiée avec un groupe de personnes (F4) :** cette partie du référentiel semble couverte par le plan de formation de BE. Elle s'adresse plus particulièrement aux missions **Facilitateur et Animateur**.

La dimension sécurité spécifique devra être abordée par tous les formateurs aux regards de leur discipline.

La sécurité (niveau transversal) est proposée dans le plan de formation de BE. Nous insistons cependant sur l'importance d'un **rappel annuel systématique** pour tous les détenteurs du BEPS (Brevet européens de premiers secours) et pour les détenteurs du brevet Réanimation cardio-respiratoire et utilisation du Défibrillateur externe automatique.

La plupart des compétences relatives à **la mission « facilitateur »** peuvent s'acquérir via une pratique personnelle encadrée. Cet aspect pratique de terrain est essentiel. Nous recommandons au minimum 2 demi-journées par discipline sportive.

Certaines des compétences relatives à **la mission « animateur sportif »** peuvent s'acquérir via une pratique personnelle encadrée. Cet aspect pratique de terrain est essentiel. Nous recommandons au minimum 4 à 6 demi-journées par discipline sportive accompagnés d'un module transversal (multi-sport-méthodologie de base (24 à 30h)

La mission « **organisateur du sport** » fait appel à des compétences identifiées par BE et dans le référentiel animateur (détail en annexe). Elles ont un aspect plus managérial que nous ne développerons pas dans le cadre de cette étude. Il s'agit de :

- Amener un groupe de personnes à travailler par projet (Fonction 7 du référentiel de compétences Animateur socio-sportif)
- Fonctionner en partenariat (Fonction 8)
- Promouvoir la participation aux activités sportives (Fonction 9)
- Communiquer avec l'institution (Fonction 12)

Cette mission d'organisation est en marge des trois autres, elle nécessite des compétences transversales et managériales plus développées.

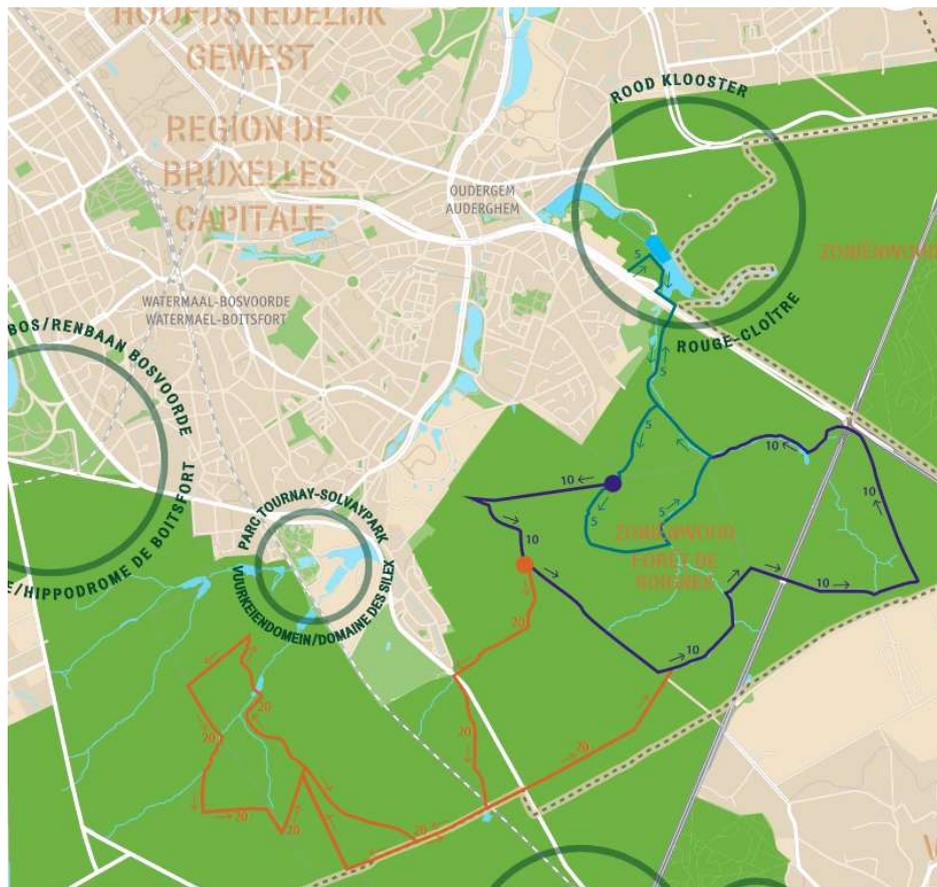
Le tableau détaillé des formations au regard des rôles des gardiens et des formations déjà pratiquées par BE figure en annexe.

E. Recommandations concrètes relatives à 5 sites d'intervention

ROUGE CLOÎTRE

1. CONTEXTE & OBJECTIFS

Selon la typologie de parcs développée en phase 2 au regard de la pratique sportive, le Rouge-Cloître peut actuellement être considéré comme un parc à orientation santé, soit un parc dans lequel il y a peu d'équipement sportif et où la pratique sportive est principalement représentée sur des espaces de type « pelouse » ou « chemin ». Les principales pratiques qui y sont observées actuellement sont le VTT, le jogging, le parcours santé et la marche à pied (y compris la marche nordique). Sa proximité avec la forêt de Soignes et le centre Adeps ainsi que les dénivelés qu'il offre sont des atouts recherchés de ses usagers. Outre les coureurs et marcheurs individuels, la localisation et les caractéristiques du lieu en font un lieu de ralliement pour les groupes. Diverses associations de marcheurs ou coureurs en font ainsi un point de départ à leurs activités (Je cours pour ma forme, RIAAC, marche nordique...). Plusieurs écoles fréquentent également ce parc essentiellement pour de la course à pied et de l'endurance. Deux balades à partir du site de Rouge-Cloître sont actuellement proposées sur le site officiel de la Forêt de Soignes (www.foret-de-soignes.be) : un sentier éducatif de 4 kilomètres et une promenade de 23 km. Trois parcours sont proposés à partir du centre Adeps dont un traversant le Rouge-Cloître. Ce dernier est également repris par Zatopek dans son recueil de fiches parcours.



Parcours de course à pieds référencé par l'Adeps et par Zatopek et passant par le Rouge-Cloître (www.foret-de-soignes.be)

Le site ne compte par ailleurs aucun équipement sportif spécifique, en dehors du potentiel offert par ses chemins et par la pelouse des Diablotins utilisées par les écoles et par les groupes pour la pratique de sports collectifs.

Au-delà de la pratique sportive, ce parc dispose de nombreux atouts et forme un ensemble architectural, forestier et naturel d'une grande richesse impliquant diverses potentialités et contraintes :

- Contrainte de préservation paysagère et écologique (le site étant notamment repris en zone Natura 2000) ;
- Potentialités de partenariats (nombreuses activités se développant dans les bâtiments du Rouge-Cloître, fréquentation par des clubs, écoles...).

On notera également la proximité du centre Adeps ainsi que des infrastructures sportives communales proposant un panel élargi d'offre en pratiques sportives encadrées.

Au regard de ces constats, les objectifs de redéploiement du sport dans le Rouge-Cloître sont les suivants :

- ✓ Maintenir les activités existantes actuellement et faciliter leur pratique en proposant un accès plus aisé aux informations relatives aux différents parcours et à leurs caractéristiques, l'accès actuel à cette information étant non seulement fragmenté mais également peu pratique au quotidien. Une information centralisée et plus opérationnelle pourrait ainsi répondre à l'attente tant des particuliers que des associations et écoles actives sur ce site.
- ✓ Accroître la diversité des pratiques, tout en respectant le caractère classé du parc et ses qualités paysagères et écologiques.
- ✓ Tirer parti de la pelouse des Diablotins pour développer des pratiques sportives « spontanées ».

La réponse au premier objectif (facilité la pratique des activités de type jogging et marche) est développée dans le point D.3 des recommandations générales (exploitation d'applications mobile GPS pour présenter les parcours et leurs spécificités avec accès potentiel par QRcode) et ne demande pas la mise en place d'un plan d'actions spécifique au Rouge-Cloître. Les autres pistes, liées notamment à la mise en place de marquage ou de signalétique de jalonnement sont en effet moins adaptées au site du Rouge-Cloître dont la préservation paysagère et écologique est une priorité.

La suite de la fiche se focalisera donc sur l'autre objectif de diversification des pratiques sur le site.

2. FINALITÉ & AXE D' ACTIONS PROPOSEES : LOISIRS ACTIFS

Pour rappel, la finalité de « santé et mise en condition physique » déjà présente sur le site ne fera pas l'objet de proposition spécifique de développement dans la fiche.

3. PUBLIC CIBLE : FAMILLES, ÉCOLES, ASSOCIATIONS, ADOLESCENTS

Les enjeux au regard de ces différents publics peuvent être scindés en deux catégories :

- Offrir aux familles, associations et écoles déjà actives sur le site une offre plus variée leur permettant de diversifier les pratiques
- Essayer de capter un nouveau public, en particulier les adolescents et les jeunes mais également de nouvelles écoles, familles ou associations, pour lesquels l'offre actuelle ne répond pas à leurs attentes.

4. SPORTS À PROPOSER – PROMOUVOIR

Ci-dessous une proposition de sports à promouvoir dans ce parc au regard, d'une part, des spécificités du parc et d'autre part, des objectifs poursuivis par la finalité souhaitée :

Sport	Spécifique Parc	Spécifique finalité
Disc Golf	X	X
Slackline	X	X
Sport en prairie <ul style="list-style-type: none"> • Foot • Baseball • Rugby Touch • Ultimate frisbee • Yoga • Tai chi et assimilés 	X X X X X X	X X
Course d'orientation / Géocaching	X	X



Ultimate frisbee, course d'orientation disc-golf et slackline

5. MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE

5.1 Infrastructures et aménagements

- > Infrastructure pérenne de Slackline
- > Aménager un disc golf permanent et/ou temporaire (possibilité d'installer différents parcours avec un nombre donné de paniers à installer/stocker (9 ou 18) avec bornes de support bétonnées dans le sol : les systèmes de fixation permettent alors d'installer/désinstaller le/les parcours (selon saison, activités...) + zones de départ (« tees ») (en béton, copeaux ou nid d'abeille) – prévoir différentes zones de départ en fonction de différents niveaux de difficulté
- > Il existe également une demande des écoles et associations pour délimiter un terrain sur la pelouse afin de faciliter la pratique de sport collectif. La délimitation peut se faire soit ponctuellement avec des cônes soit de manière permanente avec de la végétation.

5.2 Petit matériel à acquérir

- > Discs de disc golf
- > Sangles, tapis de chute et protections pour arbre de slackline
- > Cônes pour délimiter les terrains / petits goals pliables
- > Ballons de foot et de rugby
- > Frisbee
- > Kit base-Ball (bates, base, balles)
- > Brochures, cartes, boussoles et/ou appli pour course d'orientation et géocaching

5.3 Connexes

- > Local stockage matériel en prêt (exploitation et customisation du conteneur existant)
- > Voir la possibilité d'avoir accès aux WC et à un point d'eau, en particulier pour les écoles et associations

5.4 Signalétique

- > Panneau sécurité slackline
- > Le cas échéant : Panneau(x) de présentation générale du Disc golf (au moins au départ du « 1 ») + Plan du/des parcours et explication des règles de base + site web via QRcode

6. MOYENS HUMAINS A METTRE EN ŒUVRE

6.1 Partenariats

- > Clubs et associations des disciplines ciblées (cf. liste en annexe)
- > Professeur de yoga – tai chi
- > Association Family-sport, le logis tennis de table, cellule éducative de la maison de prévention d'Auderghem, jeugdhuis alleman, Maison de quartier le pavillon, Maison des jeunes d'Auderghem
- > Encourager les déplacements des quartiers denses du centre vers le Rouge-Cloître et, de manière générale, les grands parcs paysagers, afin créer des partenariats entre « formateurs/animateurs sportifs » et les animateurs/auxiliaires des 'plaines de vacances' qui se déroulent dans des écoles des quartiers du centre (l'association Centre Carter organise

notamment des formations pour des animateurs et sont en demande de développer un module pour inciter ces jeunes à 'sortir' les enfants de leur cours de récréation pendant l'été).

6.2 Formation

Pour rappel, les gardiens peuvent être amenés à jouer différents rôles allant crescendo en termes d'investissement et d'autonomie et donc de formation du gardien (cf. recommandations générales) :

- Agent Promoteur-Ambassadeur (communication, valorisation, information sur le sport).
- Agent facilitateur du sport (mise à disposition du matériel, conseils de base...)
- Agent animateur socio-sportif (encadrement d'un groupe pour l'ensemble de l'activité)
- Agent organisateur (co-organisation d'évènement, gestion de partenariat, organisation d'évènements internes (tournoi inter parc), fonction qui peut être transversale à plusieurs parcs)

Au regard des objectifs énoncés pour le Rouge-Cloître, voici une proposition de formations pouvant être organisées pour les gardiens de ce parc :

Gardien Promoteur-Ambassadeur du sport

- > Voir plan de formation

Gardien facilitateur

- > Accompagnement sur mesure :
 - Slackline basique : sécurité (2 X ½ jours)
 - Disc golf basique : expliquer les bases et aménagement de parcours mobile (2 X ½ jours)
 - Course d'orientation / géocaching : expliquer les bases, le matériel nécessaire et les applications web de géocaching

Gardien animateur (encadrement total de l'activité)

- > Formation disc golf approfondi : pouvoir donner les conseils et démontrer techniques de base (4 ½ jours)
- > Formation le plaisir de bouger (30h)

Gardien organisateur (transversal – quid niveau BAC +3 ou Bac +5 ??)

- > Voir plan de formation

7. PROMOTION

- > Sur place – public habituel : gardien ambassadeur - promoteur
- > Plaine de vacances et accueil extrascolaire : courrier – mailing
- > Ecoles et secteur associatif : Mailing – visite sur place des gardiens ambassadeurs – initiation au slackline et au disc golf pour les enseignants de écoles et pour les animateurs de l'associatifs
- > Tout public : site internet, journal communal
- > Event : spécifique (disc golf – slackline – Tai shi) – journée des familles (programme d'animations découvertes)
- > Mise à disposition de cartes du site (avec jalonnage et parcours-type) et de folders annonçant les différentes activités et leur calendrier. Ces différents éléments pourront être mis à dispositions des écoles, associations, et publics du site par exemple à l'accueil de la Maison du

Portier ou distribué aux personnes intéressées par les gardiens (dans leur rôle de gardien ambassadeur).

8. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET HIÉRARCHISATION DES ACTIONS

Phase 1

Planifier et/ou mettre en œuvre :

- ✓ L'espace Slack line permanent
- ✓ Le parcours Disc-Golf amovibles
- ✓ Les panneaux signalétiques Slack line et Disc Golf
- ✓ Le local de prêt de matériel
- ✓ Achat du matériel sportif qui sera mis en prêt

Phase 2

- ✓ Mettre en œuvre le plan de formation

Phase 3

- ✓ Mettre en œuvre le plan de communication/promotion

9. ESTIMATION DES COÛTS

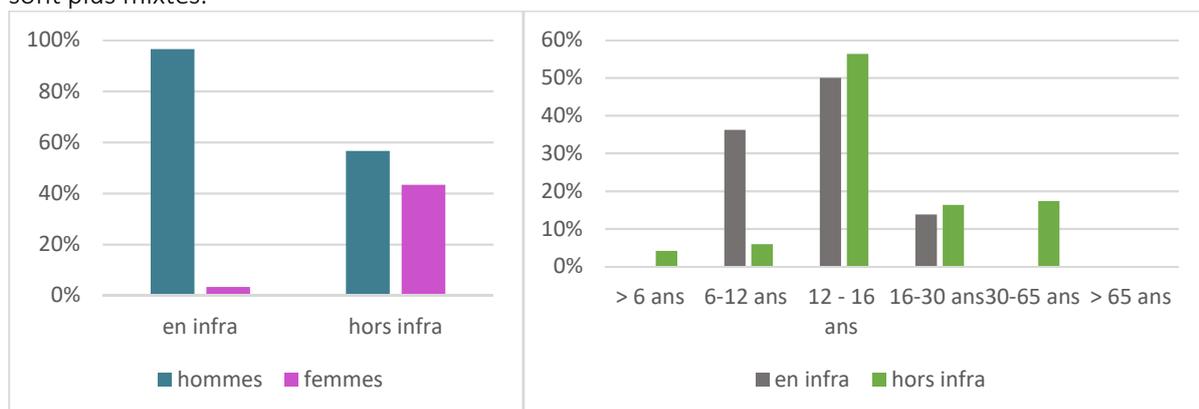
Postes	Estimation des coûts	Durée en ½ journée	REMARQUES
MOYENS MATERIELS			
Paniers de disc golf mobile	170 €		
Installation disc golf fixe	450 €		
Kit de disques de Disc Golf	150 €		
Ballons rugby (12)	500 €		
Frisbee Ultimate (12)	250 €		
Ballons de football (12)	500 €		
Kit baseball (battes- bases- balles-gants)			
• Battes x6	180 €		
• Balles x20	110 €		
• Gants x12	240 €		
• Bases (set de 3) x4	160 €		
Matériel de délimitation	100 €		Cônes, plots souples
MOYENS HUMAINS FORMATION			
	+/- 12 participants		
Slackline basique : sécurité	800 €	2	
Disc golf basique	800 €	2	
Disc golf approfondi	1600 €	4	
Course d'orientation / géocaching basique	800 €	2	
Formation « Plaisir de bouger »	4000 €	30 heures	Retirer le module 4 sécurité

PARC ROI BAUDOUIIN

1. CONTEXTE & OBJECTIFS

Le parc Roi Baudouin se situe à Jette en seconde couronne urbaine. Selon la typologie de parcs développée en phase 2 au regard de la pratique sportive, la phase 2 du parc Roi Baudouin peut actuellement être considéré comme un parc multisports « cloisonné », soit un parc où les infrastructures sportives ont été installées à l'écart des zones de « plaisances ». Ce parc dispose actuellement d'un nombre élevé d'équipements (terrain type « agora », table de tennis de table, basket solo, pétanque). La phase 1 du parc Roi Baudouin comporte moins d'infrastructures et est surtout exploité pour les pratiques liées à la mise en condition physique (jogging, marche...).

On observe au Parc Baudouin une fréquentation sportive des plus élevées qui s'explique en partie par un équipement multisport haut de gamme (éclairage, panier de basket isolé, matériaux plus résistants aux dégradations liées à l'activité sportive) ainsi que par la taille et la diversité des espaces offerts. Cette fréquentation élevée s'observe tant au niveau des infrastructures que des pratiques hors infrastructure (jogging, marche, mise en condition physique...). Selon les comptages de terrain réalisés en septembre 2017 dans le parc, le profil des usagers est toutefois assez contrasté entre les différentes pratiques : plus de jeunes et d'hommes fréquentent les infrastructures alors que les pratiques hors infrastructure sont plus mixtes.



Profil des personnes fréquentant le parc (comptages septembre 2017)

Une autre caractéristique de ce parc est d'être entouré d'établissements scolaires fréquentant le parc pour y faire notamment de la mise en condition physique et des activités de sport collectifs (base-ball, frisbee...).

Au regard de ces constats, les objectifs de redéploiement du sport dans le parc Roi Baudouin sont les suivants :

- ✓ Renforcer et mettre en valeur les pratiques liées à la mise en condition physique afin de compléter l'offre existante. Ce parc présente un intéressant potentiel pour en faire un pôle santé à l'ouest de la région. Beaucoup d'infrastructures sont déjà présentes et pourraient être complétées par d'autres infrastructures venant renforcer ce pôle en lien avec les besoins des écoles voisines et autres usagers.
- ✓ Répondre aux attentes du monde scolaire
- ✓ Renforcer l'autonomie des pratiquants – faciliter la pratique en veillant à ce que la pratique se fasse dans de bonnes conditions (pratique saine et sécurisée)



Parc Roi Baudouin (phase 2 et phase 1)

2. FINALITÉ & AXE DE DÉVELOPPEMENT : MISE EN CONDITION PHYSIQUE

Pour rappel, la finalité de « sociale et sportive » déjà présente mais qui mériterait d’être renforcée notamment en délimitant (même de manière naturelle avec des plantations) un ou plusieurs espaces multisports pour les écoles en semaine et les usagers le mercredi après-midi, en soirée en semaine et le week-end.

3. PUBLIC CIBLE : ECOLES, CLUBS, JEUNES & ADULTES SPORTIFS, AMATEURS OU DÉBUTANTS (SÉDENTAIRE EN REPRISE D’ACTIVITÉ)

Les enjeux au regard de ces différents publics peuvent être scindés en deux catégories :

- Offrir aux familles, associations et écoles déjà actives sur le site des espaces, des infrastructures sportives et des activités qui renforcent l’offre actuelle.
- Offrir aux sportifs adultes amateurs qui pratiquent des activités sportives orientées « santé », depuis un certain temps ou qui reprennent l’activité, un encadrement et du support dans leur pratique.

4. SPORTS À PROPOSER – PROMOUVOIR

Ci-dessous une proposition de sports à promouvoir dans ce parc au regard, d’une part, des spécificités du parc et d’autre part, des objectifs poursuivis par la finalité souhaitée :

Sport	Spécifique Parc	Spécifique finalité
Jogging – cardio	X	X
Street WO	X	X
Marche nordique	X	X
Course orientation / Géocaching	X	X
Remise en condition (tous âges)	X	X

Une piste finlandaise pourrait se développer dans la partie basse du parc de la phase 1. Les chemins de cette partie font une boucle de quelque 800 mètres, soit une distance classique en athlétisme pour ce type d'infrastructure. La piste pourrait ainsi faire le lien avec la petite piste aménagée dans le parc de la Jeunesse voisin le long du parcours santé (parc communal disposant de plusieurs infrastructures sportives complémentaires à celles du parc Roi Baudouin).



Piste finlandaise dans la partie basse

Dans la partie haute du site, il conviendrait de profiter du relief et de l'usage déjà intensif du site par les joggeurs pour aménager un parcours joggable balisé répondant aux attentes des coureurs et des écoles et en lien avec la piste finlandaise (le tour complet fait +/- 1km). Le site est déjà en partie balisé par la Communauté flamande qui y propose deux parcours de longueur différente. Ce balisage pourrait être complété par un balisage plus précis (par 100 mètres pour les écoles notamment) ainsi que par la proposition de différents parcours et exercices complémentaires.



Parcours balisés dans la partie haute + installations accessoires (SWO, étirement, parcours senior...) - Exemple de modules pour parcours seniors (© Geromouv')



PARCOURS BOOMERANG

10 BIENFAITS DE LA COURSE À PIED

- Améliore les capacités cardiovasculaires
- Ralentit le processus de vieillissement
- Favorise une meilleure gestion du stress
- Améliore la qualité du sommeil
- Facilite le maintien d'un poids santé
- Augmente le niveau d'énergie
- Stabilise l'humeur et aide à lutter contre la dépression
- Fortifie le système immunitaire
- Aide à prévenir les maladies chroniques
- Permet la pratique d'une activité physique à faible coût

LES ÉTIREMENTS, C'EST IMPORTANT !

Une période de retour au calme et des étirements devaient être effectués après votre entraînement pour :

- Développer votre souplesse musculaire;
- Envoyer un signal d'arrêt à votre corps;
- Préserver la mobilité articulaire;
- Abaisser votre température corporelle;
- Récupérer efficacement et éviter les courbatures.

- QUADRICEPS**
- Fléchissez le genou droit et amenez votre talon vers le fessier à l'aide de la main droite.
 - Les genoux doivent être parallèles et ne doivent pas se toucher.
 - Maintenez la position durant 20 secondes puis répétez avec l'autre jambe.
- FLÉCHISSEURS DE LA HANCHE**
- Fléchissez le genou droit et allongez la jambe gauche vers l'arrière. (genou et orteils touchent le sol)
 - La tête et le dos doivent être stables et droits.
 - Maintenez la position durant 20 secondes puis répétez avec l'autre jambe.
- MOLLET ET TENDON D'ACHILLE**
- Debout, avec ou sans appui, faites un grand pas vers l'arrière avec la jambe droite.
 - Fléchissez légèrement le genou gauche en maintenant le genou droit en extension. (talons au sol)
 - La tête et le dos doivent être stables et droits.
 - Maintenez la position durant 30 secondes puis répétez avec l'autre jambe.
- ISCHIO-JAMBIER**
- Debout, allongez la jambe gauche en apposant votre talon au sol.
 - En maintenant la tête et le dos droits, inclinez légèrement le tronc vers l'avant en sortant votre fessier vers l'arrière.
 - Tirez les orteils vers vous et maintenez la position durant 20 secondes. Répétez avec l'autre jambe.

5km
• 2 points d'eau
• 2 toilettes

21.1km
• 7 points d'eau
• 7 toilettes

Balissage, conseil, exercices et parcours (exemple de la ville de Beloeil au Canada – © Parcours Boomerang)

Route detail

Route details

Download | Meld probleem

Routebeschrijving
Looppomloop Jette - rood

Looppomlopen in Jette, rode lus, 62% onverhard.

Begin en einde van de route
Dichtstbijzijnde adres bij begin: Jules Logesquare 14, 1090 Jette, België
Dichtstbijzijnde adres bij einde: Jules Logesquare 14, 1090 Jette, België

Bezienswaardigheden
• Startplaats looppomloop Jette
Ingang Koning Boudevijnpark
Heilig Hartlaan, 1090 Jette

Parking
Meer informatie

Powered by **ROUTE YOU**



Balissage dans le parc de deux parcours par Sport Vlaanderen avec lien vers un site internet reprenant les caractéristiques de ces parcours et permettant de les télécharger via diverses applications (GIS, GPS, pdf...)

5. MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE

5.1 Infrastructures et aménagement

- > Une infrastructure de SWO pourrait utilement venir compléter l'offre existante sur les deux phases du parc. Au regard de la finalité développée, elle devrait être aménagée en lien avec les espaces joggables développés. La promotion de cette infrastructure auprès des jeunes fréquentant les infrastructures de la phase 2 permettra également de décloisonner ces jeunes et de les amener dans une autre partie du parc pour diversifier leurs usages.
- > Bornes ou marquage au sol (la distance idéale de bornage pourra être fixée en concertation avec écoles voisines en fonction de leurs besoins)
- > L'installation d'un Parcours senior qui offre un but de sortie aux seniors, un lieu de rencontre entre pairs et avec les autres générations, maintient leurs capacités fonctionnelles en s'amusant, sollicite leurs sens et agit contre la perte d'autonomie.
- > Une Piste finlandaise qui permet de diminuer le risque de blessure et une usure prématurée des articulations.
- > 1 ou plusieurs Espaces multisports délimités (végétal)

5.2 Petit matériel à acquérir

- > oxymètre
- > cartes et boussoles pour développer la course d'orientation
- > appli pour course d'orientation
- > bâtons marche nordique
- > corde à sauter
- > TRX (sangles élastiques)
- > petit poids
- > sangle allègement
- > Par ailleurs, une demande spécifique et urgente des gardiens de ce parc est l'acquisition de raquettes et balles de tennis de table pour les tables existantes (même si hors finalité)

5.3 Connexes

- > Local stockage matériel en prêt
- > Défibrillateur DEA
- > Eclairage
- > Fontaine à eau

5.4 Signalétique

- > Course d'orientation
- > SWO
- > Jogging et piste finlandaise (conseils pour les débutants – fiches ou panneau stretching – fiches ou panneaux échauffement – parcours avec distance, difficulté, etc. en lien avec le bornage – utilisation de codes couleur)

6. MOYENS HUMAINS A METTRE EN ŒUVRE

6.1 Partenariats

- > Zatopek
- > Je cours pour ma forme
- > Start to run
- > Club local de course et de marche à pied (Jogging Ganshoren)
- > Salle Omnisport de Jette (nouvelle salle voisine au parc)
- > Operateur spécifique : STW – Marche nordique
- > Adeps (pour l'organisation du cross scolaire cf. ci-dessous)
- > Ecoles (pour le bornage, les parcours) - Sacré Cœur de jette, Saint Pierre à Jette, Athénée Royal de Jette, Centre scolaire la Sagesse, ...
- > Séniories des environs (Résidence Christalain, UZ...)

6.2 Formation

Au regard des objectifs énoncés pour le Parc Roi Baudouin, voici une proposition de formations, d'accompagnement et support pouvant être organisées pour les gardiens de ce parc :

Gardien Promoteur-Ambassadeur du sport

Voir recommandation générale

Gardien facilitateur

- > Accompagnement sur mesure :
 - o Street Work-out (SWO) : axe sécurité-santé + pratique personnelle (4 ½ jours)
 - o Mise en condition physique (MCP) : axe santé + pratique personnelle (2 ½ jours)
 - o Course d'orientation / géocaching : expliquer les bases de la course d'orientation, le matériel nécessaire et les applications web de géocaching (2 ½ jours)
 - o Marche nordique (1 ou 2 ½ jours)
 - o Sport senior : (1 ou 2 ½ jours)
- > Rappel trimestriel SWO (4 1/2) : pratique personnelle + partage d'expérience

Gardien animateur (encadrement total de l'activité)

- > Idem plan de formation gardien facilitateur
- > Formation plaisir de bouger (4 jours – 30h)

Gardien organisateur (transversal – quid niveau BAC +3 ou Bac +5 ??)

Voir recommandation générale

7. PROMOTION

- > Sur place – public habituel : gardien promoteur
- > Au sein des écoles, séniories et associations : gardien promoteur + rencontre avec les écoles pour définir le bornage « idéal »
- > Tout public : site internet, journal communal
- > Evènement :
 - o Organisation d'un jogging tout public
 - o Organisation d'une journée du SWO
 - o Organisation du cross scolaire (l'Adeps organise des cross scolaires tous les ans. Il pourrait être intéressant d'en organiser un en partenariat avec eux dans le parc Roi Baudouin. Pour info, les 6 cross scolaires 2018 se déroulent à l'automne à Watermael-Boitsfort, Forest, Etterbeek Woluwe-Saint-Lambert et Schaerbeek, il n'y en a donc pas au nord-ouest de la Région)
- > Folder avec les parcours sur le parc
- > Développement d'une application BE sur les parcours joggables

8. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET HIÉRARCHISATION DES ACTIONS

Phase 1

Planifier et/ou mettre en œuvre :

- ✓ L'infrastructure Street Work Out (SWO)
- ✓ La piste finlandaise
- ✓ Le parcours senior
- ✓ Les bornes et jalons pour le jogging en collaboration avec les écoles
- ✓ Les panneaux signalétiques jogging, SWO, course d'orientation

- ✓ Le local de prêt de matériel
- ✓ Achat du matériel sportif qui sera mis en prêt

Phase 2

- ✓ Mettre en œuvre le plan de formation

Phase 3

- ✓ Mettre en œuvre le plan de communication/promotion

9. ESTIMATION DES COÛTS

Postes	Estimation des coûts (€)	Durée en ½ journée	REMARQUES
MOYENS MATERIELS			
Oxymètre	25 €		
Cartes et boussoles (6)	180 €		Cartes à réaliser par BE
Appli pour course d'orientation	Sur devis		
Bâtons marche nordique (pour 20 pers.)	500 €		
Corde à sauter (10)	200 €		
Elastique (2 rouleaux)	120 €		
TRX (3)	300 €		
Petit poids	60 €		
Sangle allègement	40 €		
MOYENS HUMAINS			
	+/- 12 participants		
Street Work out (SWO)	1600 €	4	A planifier sur 1 mois
Rappel trimestriel SWO	1600 €	4	Accompagnement et échange d'expérience
Mise en condition physique (MCP)	800 €	2	
Marche nordique	400 €	1	
Course d'orientation - Géocaching	800 €	2	
Formation le plaisir de bouger	4000 €	30 heures	Retirer le module 4 sécurité

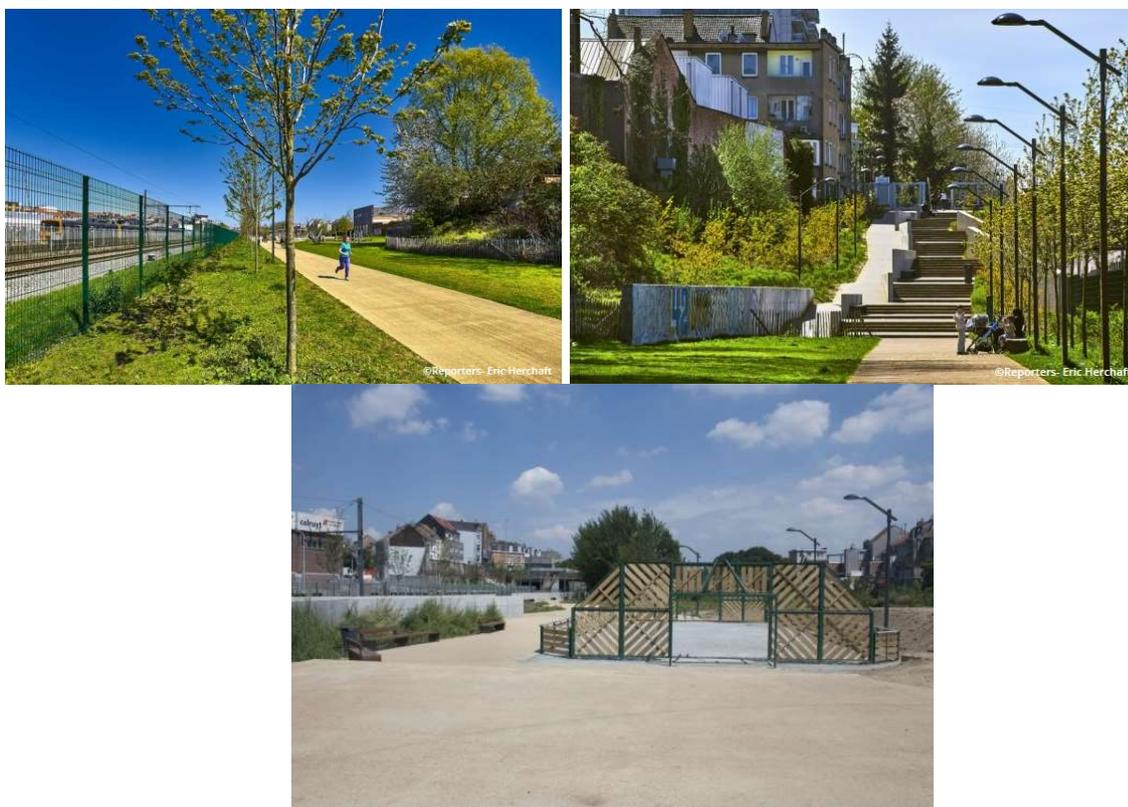
PARC L28

1. CONTEXTE & OBJECTIFS

Le parc de la ligne 28 est un parc récemment aménagé sur une friche industrielle en première couronne urbaine dense de Bruxelles. Il offre un espace vert, des aires de jeux et un potentiel pour la pratique sportive dans un quartier qui en était carencé. En parallèle, ce parc est situé dans un quartier présentant une population de jeunes importante se trouvant dans une situation socio-économique précaire.

Actuellement, pour répondre à la demande des jeunes du quartier, le parc ne comporte qu'un terrain multisport. Des installations de SWO ont été récemment installées et rencontrent un vif succès. Ce parc dispose d'un intéressant potentiel pour la pratique de la mise en condition physique grâce à ses longs chemins, son escalier (déjà exploité par des joggeurs, notamment des immeubles de bureaux voisins).

Ce parc est très fréquenté mais on observe que la pratique sportive se limite essentiellement à 2 types d'utilisateurs : d'une part les jeunes hommes du quartier (jeunes garçons entre 10 et 25 ans qui fréquentent le parc pour soit jouer au foot sur le terrain multisports, soit faire du street work out sous le pont) et d'autre part, des joggeurs du quartier ou des immeubles de bureaux voisins, etc.



Parc de la ligne 28(© Reporters- Eric Herchaft – Beliris)

Au regard de ces constats, les objectifs de redéploiement du sport dans le parc de la Ligne 28 sont les suivants :

- ✓ Développer la dimension sportive du parc en l'animant pour créer la rencontre entre les publics et ouvrir la pratique sportive à de nouveaux types d'utilisateurs (familles, jeunes filles en particulier), tout en continuant à répondre à la demande des publics fréquentant actuellement le parc

- ✓ Exploiter le potentiel « santé » du site (ligne droite, escalier, parcours joggable) en renforçant l'autonomie des pratiquants, facilitant la pratique de mise en condition physique et veillant à ce que la pratique se fasse dans de bonnes conditions (pratique saine et sécurisée)
- ✓ En faire un lieu « phare » du basket 3X3 en Région de Bruxelles-Capitale (peu de terrains sont actuellement disponibles) et valoriser les jeunes autour de cette nouvelle dynamique.

2. FINALITÉ & AXE DE DÉVELOPPEMENT : SOCIALE ET SPORTIVE COMBINÉES INCLUANT UNE DIMENSION DE LOISIRS ACTIFS POUR CAPTER UN PUBLIC PLUS VARIE

3. PUBLIC CIBLE : FAMILLES, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES, Y COMPRIS LE PUBLIC FEMININ, AISNI QUE LES PERSONNES UTILISANT LE PARC POUR LA REMISE EN FORME

Les enjeux au regard de ces différents publics peuvent être scindés en trois catégories :

- Attirer de nouveaux groupes d'utilisateurs, en particulier un public familial et/ou féminin, en offrant de nouvelles potentialités au site
- Développer la pratique sportive avec des groupes de jeunes en y donnant une dimension de cohésion sociale
- Offrir aux usagers déjà présents de nouveaux outils pour la mise en condition physique.

4. SPORTS À PROPOSER – PROMOUVOIR :

Ci-dessous une proposition de sports à promouvoir dans ce parc au regard, d'une part, des spécificités du parc et d'autre part, des objectifs poursuivis par la finalité souhaitée :

Sport	Spécifique Parc	Spécifique finalité
Loisirs actifs adaptés aux familles : - Tennis de table - Vélo/roller pour petits et pour filles - Pétanque	X	X
Basket 3X3	X	X
Street WO	X	X
Jogging et mise en condition	X	



SWO à renforcer, terrain de street-basket avec multi-usage, balisage des escaliers

5. MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE

5.1 Infrastructures et aménagement

- > 1 Terrain de basket 3X3
- > 1 SWO en plus pour répondre à la demande
- > 3 tables de tennis de table
- > 5 pistes de Pétanque

5.2 Matériel

- > Ballons de basket
- > Corde à sauter
- > Elastique
- > TRX (sangles élastiques)
- > Petit poids
- > Sangle allègement
- > Vélo sans pédale et mini vélo pour les 4 à 7 ans
- > Roller d'initiation et protections pour les 4 à 12 ans
- > Boules de pétanque
- > Raquettes et balles de tennis de table

5.3 Connexes

- > Local stockage matériel en prêt
- > Défibrillateur DEA
- > Eclairage
- > Fontaine à eau

5.4 Signalétique

- > SWO (exercices à réaliser)
- > Traçage au sol ou bornes pour la mise en condition physique, en tirant parti du potentiel des escaliers

6. MOYENS HUMAINS A METTRE EN ŒUVRE

6.1 Partenariats

- > Maison de jeunes, Maison de quartier et secteur jeunesse Atout jeunes, Dbroej, JES, Welvaartkapoen, BJJA, Foyer des jeunes, Promo-Jeunes, Infor Jeunes, la porte verte, centre communautaire maritime...
- > Maison des femmes de Molenbeek
- > Maison des cultures et de la cohésion sociale
- > Operateur spécifique : SWO
- > AWBB (Fédération de basket)
- > Salle fitness longeant le parc
- > Parckfarm

- > Shinobi Riders (initiation Roller)
- > CLES Sport (service prévention Molenbeek)

6.2 Formation

Dans le cas du parc L28, et plus spécifiquement des parcs où la dimension sportive et sociale sont combinées, la formation des gardiens et l'organisation d'animations sont des éléments centraux à la réussite du projet. Sans la mise en œuvre de ces animations, le risque est que les infrastructures ne soient utilisées que par un type de public.

Au regard des objectifs énoncés pour le Parc L28, voici une proposition de formations, d'accompagnement et support pouvant être organisées pour les gardiens de ce parc :

Gardien Promoteur-Ambassadeur du sport

Voir recommandation générale

Gardien facilitateur

- > Accompagnement sur mesure :
 - o Basket 3x3 : règles de base et pratique personnelle
 - o Street Work out (SWO) : axe sécurité-santé + pratique personnelle (4 ½ jours)
 - o Mise en condition physique MCP : axe santé + pratique personnelle (2 ½ jours)
 - o Roller basique : règles de sécurité et bonnes pratiques (1/2 journée)
 - o Tennis de table : organisation animations
 - o Pétanque : organisation animation et suivi administratif
- > Rappel trimestriel SWO (4 1/2) : pratique personnelle + partage d'expérience

Gardien animateur (encadrement total de l'activité)

- > Idem plan de formation gardien facilitateur
- > Formation basket 3x3 avancé (4 ½ journée) : arbitrage de base – pouvoir démontrer les techniques de base – encadrer une séance d'animation d'une heure
- > Formation Roller avancé : (4 ½ journée) – techniques de base (freiner, tourner ...)
- > Formation apprentissage vélo – 3 1/2 (initier des enfants à partir de 3 ans à rouler à deux roues)
- > Formation plaisir de bouger (4 jours)

Gardien organisateur (transversal – quid niveau BAC +3 ou Bac +5 ??)

Voir recommandation générale

7. PROMOTION

La promotion est un élément très important pour la réussite des projets de la finalité « sport et social combinés ».

- > Gardien promoteur via la liste des partenaires identifiés
- > Evènement :
 - o journée des familles avec diverses pratiques tels le vélo-roller, le tennis de table, fitness...
 - o journées basket 3X3 et organisation de tournoi en partenariat avec l'AWBB
 - o journée découverte SWO

- journée « ladies » pour faire découvrir le 3X3 aux filles ou d'autres pratiques. Ce sport se caractérise en effet par une pratique plus mixte. L'objectif de l'évènement serait de permettre à des filles de se rencontrer autour du basket, voire de constituer une équipe féminine
 - Animation le midi pour la mise en forme (pour jogging, cours d'aérobic, de stretching), pour les travailleurs du quartier mais aussi pour les habitants(e)s du quartier
 - Animations pour la journée du sport (juin ou septembre 2019) et à la semaine européenne du sport (septembre 2019)
- > Tout public : site internet, journal communal

8. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET HIÉRARCHISATION DES ACTIONS

Phase 1

Planifier et/ou mettre en œuvre :

- ✓ 1 terrain de basket 3X3
- ✓ 1 second espace/engin de street work-out
- ✓ 3 tables de tennis de table
- ✓ 5 pistes de pétanque
- ✓ Les panneaux signalétiques / bornes pour jogging et SWO
- ✓ Le local de prêt de matériel
- ✓ Achat du matériel sportif qui sera mis en prêt

Phase 2

- ✓ Elaborer une stratégie d'organisation d'activités qui vont renforcer la cohésion sociale du quartier
- ✓ Mettre en œuvre le plan de formation

Phase 3

- ✓ Mettre en œuvre le plan de communication/promotion

9. ESTIMATION DES COÛTS

Postes	Estimation des coûts (€)	Durée en ½ journée	REMARQUES
MOYENS MATERIELS			
Oxymètre (2)	50 €		
Cartes et boussoles (6)	180 €		Cartes à réaliser par BE
Appli pour course d'orientation	Sur devis		
Bâtons marche nordique (pour 20 pers.)	500 €		
Corde à sauter (10)	200 €		
Elastique (2 rouleaux)	120 €		
TRX (3)	300 €		
Petit poids	60 €		
Sangle allègement	50 €		
Ballons de basket (12)	600 €		Prévoir 3 tailles
Chasubles	150 €		24 adultes 24 enfants

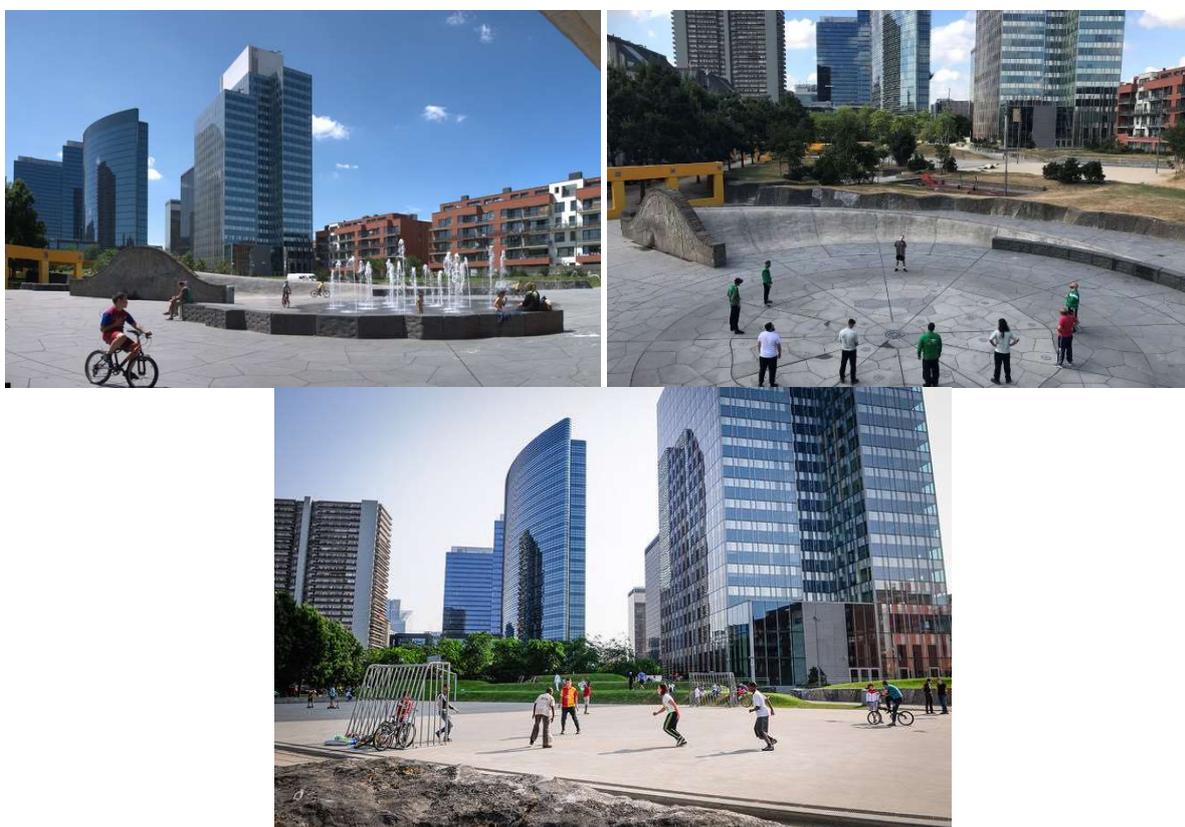
Mini-vélo (6)	540 €		
Roller d'initiation (30)	1500 €		
Protection Roller (30)	300 €		
Raquettes de tennis de tables et balles (24)	700 €		
Boules de pétanque (60)	320 €		
MOYENS HUMAINS	+/- 12 participants		
SWO- Street Work-out	1600 €	4	à planifier sur 1 mois
MCP – Mise en condition physique	800 €	2	
Sensibilisation Basket 3X3	800 €	2	
Rappel trimestriel SWO	1600 €	4	accompagnement et échange d'expérience
Formation « Plaisir de bouger »	4000 €	1	retirer le module 4 sécurité
Formation Basket	1600 €		via fédération
Formation Roller Basique	400 €	1/2	
Formation Roller avancé	1600 €	4	
Formation apprendre à rouler à vélo	1200 €	3	
Sensibilisation pétanque	400 €	1	
Sensibilisation tennis de table	400 €	1	

PARC GAUCHERET

1. CONTEXTE & OBJECTIFS

Le parc Gaucheret est un parc urbain de première couronne urbaine situé dans le quartier Nord. Il constitue la seule offre de proximité pour de nombreux ménages mais également pour des nombreux travailleurs du quartier nord. Dès ses prémices, ce parc a été conçu en tenant compte du rôle social qu'il a à jouer en tant que « cœur du quartier » et lieu de rencontre de différentes populations.

D'un point de vue sportif, ce parc comporte un large espace permettant la pratique de diverses activités (vélo, roller, trottinettes...) ainsi qu'une dalle multisport. Il comporte également chemins et pelouses (dont certaines sont utilisées pour la pratique de jeux collectifs de type Molki par les travailleurs des quartiers voisins) et des buttes. Il présente donc la particularité d'être un parc de type « sport intégré », mais surtout un parc marqué par la polyvalence de ses espaces. Cette caractéristique est un atout qu'il conviendra de maintenir pour pouvoir répondre aux diverses attentes d'un public varié.



Différents espaces composant le parc Gaucheret (© Bruxelles Environnement et Renovas)

Ce parc offre également la particularité d'être voisin avec la maison des citoyens du quartier Gaucheret avec laquelle Bruxelles Environnement a tissé des partenariats.

Au regard de ces constats, les objectifs de redéploiement du sport dans le parc Gaucheret visent à :

- ✓ tirer parti des potentialités offertes par ce parc urbain et sa polyvalence afin de renforcer la cohésion sociale et sensibiliser de nouveaux publics à la pratique sportive ;
- ✓ proposer et faire la promotion de nouveaux sports adaptés à ce type d'environnement ;
- ✓ privilégier les animations et installations temporaires pour maintenir la polyvalence du site.

A cette fin, les actions s'appuieront sur les spécifiés suivantes du parc :

- Son potentiel pour le développement du parkour (muret, dénivelés, buttes...)
- Son potentiel pour les sports de glisse (skate, rollers...)
- La présence de la dalle multisports

2. FINALITÉ & AXE DE DÉVELOPPEMENT : SOCIAL ET SPORTIF COMBINÉES ORIENTE
« NOUVEAUX SPORTS » + CARACTERE TEMPORAIRE DES INTERVENTIONS

3. PUBLIC CIBLE : FAMILLES, ASSOCIATIONS, ADOLESCENTS, ADULTES, TRAVAILLEURS

En fonction des animations organisées, différents publics pourront être ciblés.

4. SPORT À PROPOSER – PROMOUVOIR

Ci-dessous une proposition de sports à promouvoir dans ce parc au regard, d'une part, des spécificités du parc et d'autre part, des objectifs poursuivis par la finalité souhaitée :

Sport	Spécifique Parc	Spécifique finalité
Roller, skate, trottinettes,	X	X
Parkour	X	X
Street Work-out	X	X
Bouldering / Escalade		X



Rollers et Parkour au parc Gaucheret (© BE) – œuvre skatable (Riding modern Art - Musée d'art de la Province de Hainaut à Charleroi)

5. MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE

5.1 Infrastructures et aménagement

- > Parkour parc qui pourrait être réaménagé au niveau de la petite aire de jeux (peut également être exploité pour le SWO). Un Bouldering pourrait également venir compléter cet aménagement.
- > Aménagement temporaire (pour le parkour, pour les animations de glisse, pour des évènements...)
- > Œuvre skatable



Parkour parc (avec SWO) et Bouldering

5.2 Matériel

- > Cônes et protections pour le roller, trottinette...
- > Roller d'initiation pour les enfants de 4 à 12 ans
- > Vélo sans pédale et mini vélo pour les 4 à 7 ans
- > Boules de pétanque
- > Elastiques, sangles d'allègement, TRX pour SWO
- > Raquettes et balles de tennis de table

5.3 Connexes

- > Défibrillateur DEA
- > Eclairage
- > Fontaine à eau

6. MOYENS HUMAINS A METTRE EN ŒUVRE

6.1 Partenariats

- > Maison des citoyens et secteur associatif schaarbeekoïse et de Saint-Josse
- > Opérateur spécifique : glisse et parkour (voir liste annexe).

Vu les pratiques proposées, les partenariats avec des opérateurs spécialisés auront toute leur importance dans ce parc.

6.2 Formation

Au regard des objectifs énoncés pour le Parc L28, voici une proposition de formations, d'accompagnement et support pouvant être organisées pour les gardiens de ce parc :

Gardien Promoteur-Ambassadeur du sport

Voir recommandation générale

Gardien facilitateur

- > Accompagnement sur mesure :
 - SWO : axe sécurité-santé + pratique personnelle (4 ½ jours)
 - MCP : axe santé + pratique personnelle (2 ½ jours)
 - Basket 3x3 : règles de base et pratique personnelle
 - Roller : règles de sécurité et bonnes pratiques (4 ½ jours)
 - Tennis de table : organisation d'animations (1/2 jour)
 - Pétanque : organisation d'animations (1/2 jour)
 - Bouldering : (1/2 jour)
- > Rappel trimestriel SWO (4 ½ jours) : pratique personnelle + partage d'expérience

Gardien animateur (encadrement total de l'activité)

- > Idem gardien facilitateur
- > Formation plaisir de bouger (4 jours)
- > Formation basket sur mesure 3x3 avancé (4 1/2) : arbitrage de base – pouvoir démontrer les techniques de base – encadrer une séance d'animation d'une heure
- > Formation Roller avancé

Gardien organisateur (transversal – quid niveau BAC +3 ou Bac +5 ??)

Voir recommandation générale

7. PROMOTION

- > Gardien promoteur : Maison de jeunes- contrat de quartier-écoles
- > Évènement ponctuel : parkour ; roller ; skate...
- > Cycle d'animation (semaine dédiée ou animation récurrente) : parkour ; roller ; skate...
- > Tout public : site internet, journal communal

8. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET HIÉRARCHISATION DES ACTIONS

Phase 1

Planifier et/ou mettre en œuvre :

- ✓ Espace Parkour et Street Work out combiné ou séparé
- ✓ 1 ou plusieurs blocs de Bouldering
- ✓ Le local de prêt de matériel
- ✓ Achat du matériel sportif qui sera mis en prêt

Phase 2

- ✓ Mettre en œuvre le plan de formation

Phase 3

- ✓ Mettre en œuvre le plan de communication/promotion/events

9. ESTIMATION DES COÛTS

Postes	Estimation des coûts (€)	Durée en ½ journée	REMARQUES
MOYENS MATERIELS			
Cônes et protections pour le roller, trottinette...	300 €		
Boules de pétanque	320 €		
Elastique (2 rouleaux)	120 €		
TRX (3)	300 €		
Petit poids	60 €		
Sangle allègement	50 €		
Ballons de basket (12)	600 €		Prévoir 3 tailles
Mini-vélo (6)	540 €		
Roller d'initiation (30)	1500 €		
Protection Roller (30)	300 €		
Raquettes de tennis de tables et balles (24)	700 €		
MOYENS HUMAINS			
	+/- 12 participants		
Formation Roller Basique	400 €	1	
Formation Roller avancé	1600 €	4	
SWO- Street Work-out	1600 €	4	à planifier sur 1 mois
Rappel trimestriel Street Work out	1600 €	4	
Sensibilisation Basket 3X3	800 €	2	
Formation Basket avancé	1600 €		via fédération
Parkour	800 €	2	12 participants – 2 ½ jour
Apprentissage vélo	1200 €	3	
Tennis de table	400 €	1	12 participants – ½ jour
Bouldering	400 €	1	12 participants – ½ jour
Formation « Plaisir de bouger »	4000 €	30 h	retirer le module 4 sécurité

30 Animations récurrentes (roller-parkour-Bouldering, basket 3X3)	120 euros / animation 3600 euros	30	Activité d'1/2 journée ou cycle 3 à 5 1/2 journée durant congés scolaires
Formation Roller Basique	400 €	1/2	
Formation Roller avancé	1600 €	4	
Formation apprendre à rouler à vélo	1200 €	3	
Sensibilisation pétanque	400 €	1	
Sensibilisation tennis de table	400 €	1	

PARC DE LA WOLUWE

1. CONTEXTE & OBJECTIFS

Selon la typologie de parcs développée en phase 2 au regard de la pratique sportive, le parc de la Woluwe peut actuellement être considéré comme un parc à orientation santé, soit un parc dans lequel il y a peu d'équipement sportif et où la pratique sportive est principalement représentée sur des espaces de type « pelouse » ou « chemin ». Des parcours joignables et de marche (y compris nordique) sont référencés dans plusieurs guides de parcours en Région de Bruxelles-Capitale (dont le guide Zatopek), qui tirent partis du dénivelé et de la grande taille du parc. Un autre atout du parc au regard de la pratique du jogging ou de la marche ou du vélo est qu'il est traversé par la promenade verte (également fort fréquentée par les cyclistes). En hiver, ses pentes sont prises d'assaut pour la pratique du traineau.



Zatopek, parcours de course à pied dans le parc de la Woluwe (© Zatopek), joggeurs, ancien agoraspace et terrain de foot (© BRAT)

La demande est pourtant importante dans ce parc. En témoignent les nombreuses écoles et groupes le fréquentant pour de la pratique sportive ainsi que la présence du centre sportif (au centre du parc). Un terrain multisport de type « Agoraspace » y avait été aménagé pour répondre en partie à cette demande (notamment des jeunes) mais a été enlevée pour des questions de nuisances auprès du voisinage.

L'espace prévu pour cet aménagement est toutefois toujours utilisé pour l'intérêt de son revêtement et la délimitation du terrain qu'il offre.

A contrario, le parc dispose d'un terrain de foot (taille standard) qui est actuellement peu connu et peu exploité.

Au-delà de la pratique sportive, ce parc constitue également un élément majeur du maillage vert bruxellois et du maillage de la vallée de la Woluwe. Repris comme site Natura 2000 et classé comme site d'un point de vue patrimonial, les contraintes en cas d'interventions sont nombreuses.

Au regard de ces constats, les objectifs de redéploiement du sport dans le parc de la Woluwe visent à :

- ✓ Valoriser le grand terrain qui représente un potentiel très intéressant (et rare en Région de Bruxelles-Capitale) tant pour les groupes, les écoles que les clubs de sport, afin de leur fournir de nouveaux outils de travail tout en respectant le lieu
- ✓ Utiliser le potentiel topographique et paysager du parc sans le dénaturer.

Comme pour le Rouge-Cloître, un autre objectif est bien entendu le maintien activités existant actuellement (jogging, marche, mise en condition physique) et le fait de faciliter leur pratique en proposant un accès plus aisé aux informations relatives aux différents parcours et à leurs caractéristiques (l'accès actuel à cette information étant non seulement fragmenté mais également peu pratique au quotidien). Une information centralisée et plus opérationnelle pourrait ainsi répondre à l'attente tant des particuliers que des associations, clubs et écoles actives sur ce site. La réponse à cet objectif est développée dans le point D.3 des recommandations générales (exploitation d'applications mobile GPS pour présenter les parcours et leurs spécificités avec accès potentiel par QRcode) et ne demande pas la mise en place d'un plan d'actions spécifique. Les autres pistes, liées notamment à la mise en place de marquage ou de signalétique de jalonnement sont en effet moins adaptées au parc de la Woluwe dont la préservation paysagère et écologique est une priorité. La suite de la fiche se focalisera donc sur les objectifs énoncés.

2. FINALITÉ & AXE DE DÉVELOPPEMENT : DIFFÉRENTES FINALITÉS EN FONCTION DES SECTEURS DU PARC VU SA TAILLE : EXPLOITATION DU TERRAIN EXISTANT (SPORTIF ET SOCIAL) & DÉVELOPPEMENT DE LOISIRS ACTIFS RESPECTUEUX DU SITE

3. PUBLIC CIBLE : TOUT PUBLIC (DANS LE PARC) + CLUBS, ASSOCIATIONS & ÉCOLES (POUR LE GRAND TERRAIN)

4. SPORT À PROPOSER – PROMOUVOIR

Sports	Spécifique Parc	Spécifique finalité
Dans le parc :		
Disc golf	X	X
Sur le terrain de foot :		
Rugby touch	X	
Football	X	
Ultimate frisbee	X	
Crosse canadienne	X	
Baseball	X	



Disc-Golf et Rugby Touch (© BE)

5. MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE

5.1 Infrastructures et aménagement

- > Tracer des limites sur le terrain de football et aménagement complémentaire en fonction des besoins des partenaires (poteaux de rugby...)
- > Aménager un disc golf permanent et/ou temporaire (possibilité d'installer différents parcours avec un nombre donné de paniers à installer/stocker (9 ou 18) avec bornes de support bétonnées dans le sol : les systèmes de fixation permettent alors d'installer/désinstaller le/les parcours (selon saison, activités...) + zones de départ (« tees ») (en béton, copeaux ou nid d'abeille) – prévoir différentes zones de départ en fonction de différents niveaux de difficulté

5.2 Matériel

- > Kit disc golf
- > Ballons (cf. sport)
- > Frisbee
- > Kit baseball et crosse canadienne
- > Oxymètre
- > Bâtons marche nordique

5.3 Connexes

- > Défibrillateur DEA
- > Eclairage
- > Fontaine à eau
- > Abris pour la pluie

5.4 Signalétique

- > Disc golf : Panneau(x) de présentation générale (au moins au départ du « 1 ») + Plan du/des parcours et explication des règles de base + site web via QRcode
- > Pour objectif secondaire : signalétique condition physique

6. MOYENS HUMAINS A METTRE EN ŒUVRE

6.1 Partenariats

- > Disc golf : Operateur spécifique
- > Pour terrain : clubs, fédérations sportives, écoles
- > Autre piste pour valoriser le terrain existant : Rapatrier le groupe de footballeurs réguliers du parc de Laeken à la recherche d'un site pour jouer

6.2 Formation

Au regard des objectifs énoncés pour le Parc de la Woluwe, voici une proposition de formations, d'accompagnement et support pouvant être organisées pour les gardiens de ce parc :

Gardien facilitateur

- > Accompagnement sur mesure :
 - o Disc golf basique : expliquer les bases et aménagement de parcours mobile (2 X ½ jours)
 - o Mise en condition physique (MCP) : axe santé + pratique personnelle (2 ½ jours)
 - o Marche nordique (1 ou 2 ½ jours)

Gardien animateur (encadrement total de l'activité)

- > Accompagnement sur mesure disc golf approfondi : pouvoir donner les conseils et démontrer techniques de base (4 ½ jours)
- > Formation « Plaisir de bouger » (30h)

Gardien organisateur (transversal – quid niveau BAC +3 ou Bac +5 ??)

Voir recommandation générale

7. PROMOTION

- > Gardien promoteur : public sur place
- > Evènement ponctuel : compétition et ou journée du disc golf
- > Evènement ponctuel ou cycle d'animation avec opérateur

8. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET HIÉRARCHISATION DES ACTIONS

Phase 1

Planifier et/ou mettre en œuvre :

- ✓ Le parcours Disc-Golf amovibles
- ✓ Les panneaux signalétiques Disc Golf
- ✓ Le local de prêt de matériel
- ✓ Achat du matériel sportif qui sera mis en prêt

Phase 2

- ✓ Mettre en œuvre le plan de formation

Phase 3

- ✓ Mettre en œuvre le plan de communication/promotion/events

9. ESTIMATION DES COÛTS

Postes	Estimation des coûts (€)	Durée en ½ journée	REMARQUES
MOYENS MATERIELS			
Panier de disc golf mobile	170 €		
Installation disc golf fixe	450 €		
Kit de disques	150 €		
Ballons rugby (12)	500 €		
Frisbee Ultimate (12)	250 €		
Ballons de football (12)	500 €		
Kit baseball (battes- bases- balles-gants)			
Battes x6	180 €		
Balles x20	110 €		
Gants x12	240 €		
Bases (set de 3) x4	160 €		
Matériel de délimitation	100 €		
Oxymètre	25 €		
Bâtons marche nordique (pour 20 pers.)	500 €		
Corde à sauter (10)	200 €		
MOYENS HUMAINS			
	+/- 12 participants		
Disc golf base	800 €	2	
Disc golf approfondi	1600 €	4	
Mise en condition physique (MCP)	800 €	2	
Marche nordique	400 €	1	
Formation le plaisir de bouger	4000 €	30 h	retirer le module 4 sécurité
30 Animations récurrentes (rugby touch-baseball-ultimate frisbee)	120 euros / animation 3600 euros		Activité d'une demi-journée ou cycle 3 à 5 1/2 durant congés scolaires